

# JOURNAL HISTORIQUE

SUR LES MATIERES  
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles  
de Litterature, & autres  
remarques curieuses.*

DECEMBRE 1716.



A VERDUN ;

Chez CLAUDE VIGNEULLE,  
Marchand Libraire.

---

M. D. CC. XVI.

*Avec Privilige du R<sup>oi</sup>, & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

L'On trouve chez André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, les Memoires des Sciences & des Arts, imprimés à Trevoux, soit corps complets depuis qu'ils ont commencés par Janvier 1701. jusqu'à present, soit mois séparés; & regulierement les nouveaux mois, à mesure qu'ils paroissent.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que differents Journaux Littéraires, Historiques & Politiques.

Fautes à corriger au mois de Novembre 1716.

Page 305. ligne 10. procelite, lisez proselite.  
pag. 317. lig. 31. deñe, lisez dont. pag. 334. lig. 29. des Contrs, lisez des Cours. pag. 342. lig. 3. qu'il entrepris, lisez qu'il a entrepris. pag. 344. lig. 12. Pawet, lisez Paurlet. même page lig. 18. après Mr. ajouté de. pag. 372. ligne 1. sur Presse, lisez sous Presse.

# JOURNAL HISTORIQUE

S U R

## LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

Decembre 1716.

### ARTICLE I.

Qui contient les nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

I. **V**Oici le titre d'un livre qui vient de paroître. *Paraphrase, ou Reflexions Chrétiennes, en forme de prieres, sur chaque verset des sept Pseaumes de la Penitence.* Par le Pere Louis *Pseaumes de la Penitence avec des Reflexions Chrétiennes.* Lipsin, Docteur en Theologie, de l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels à Bruxelles 1716. chez Gaspard Migeot à la Vertu. ( Il se trouve nombre d'exemplaires de ce livre à Lion. )

C'est un in 12. de 390. Pages, outre la Preface & l'Epitre Dedicatoire, au Pere Louis Eustache de Vaux, Provincial & Commissaire General des Cordeliers de la Province de Liege. L'Auteur prêche actuellement l'Avant, & doit prêcher aussi le Carême à Liege.

Nous pouvons dire, ( après les Aprobatteurs, ) que cet Ouvrage est très édifiant, plein d'onction & de pitié, capable d'exciter dans les cœurs les plus endurcis, des senti-

C c mens

mens de penitence & de conversion. Pour en faire un véritable éloge en peu de mots, ce Livre mérite d'être lu par tous les Chrétiens. Ce sçavant Cordelier, donne d'abord sur deux colonnes les sept Pseaumes de la Penitence en latin & en françois. Ensuite, il ajoute à chaque Verset, des Reflexions Chrétiennes en forme de prieres. Voici celle qui accompagne le premier verset du sixième Pseaume, *Domine in furore tuo. . . . . Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur; & ne me punissez pas dans votre colere.*

C'est un de vos enfans ô mon Dieu! qui s'étant oublié de la multitude de vos bienfaits, & ayant quitté la maison paternelle, pour suivre le penchant d'une nature corrompue, vient maintenant deplorer à vos pieds, dans toute l'amertume de son ame, les horribles excès de son ingratitude.

Je reconnois, ô mon Createur! Combien il est terrible de tomber entre les mains vengeresses d'un bienfaiteur irrité, &c.

Sur le premier verset du *Miserere mei Deus. . . . . Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande misericorde.* L'Auteur fait suivre cette Reflexion.

Un grand pecheur, comme je suis, coupable d'un million de crimes, a besoin, ô mon Dieu! de toute l'étendue de votre bonté: je viens la reclamer, Seigneur, plein de foi & d'une humble confiance, avec un propos efficace d'observer à l'avenir religieusement toutes vos loix.

Helas! Vous m'aviez tiré du néant pour me former à votre ressemblance; & me voyant envelopé dans le naufrage du premier homme, Vous aviez bien voulu descendre du Ciel

Ciel en terre, pour me racheter au prix de vôtre sang, & me delivrer de la servitude du demon. Vous m'aviez enfin sacifié par vôtre grace dans l'eau du Batême, & élevé un cheif mortel à la plus haute, & à la plus auguste de toutes les qualitez, qui est celle de vos enfans, & au lieu de reconnoître par une respectueuse soumission à vos ordres les bienfaits de vôtre amour: Helas, infortuné que je suis! j'ai defiguré vôtre image, & effacé le caractère glorieux du Fils adoptif, par des crimes d'une malice infinie, pour porter les infames livrées de vôtre ennemi: j'ai méprisé la grace de ma redemption, pour redevenir par le contentement d'une volonté dereglée, l'esclave de mes passions: j'ai profané le sang de la nouvelle Alliance par laquelle j'avois été sacifié, en foulant aux pieds la sainteté de vôtre loi.

Une ingratitude aussi noire & aussi criante que celle là, commise par un petit vermillon de terre à l'égard d'un si genereux bienfaiteur & aux yeux de vôtre adorable Majesté, est sans doute digne des plus severes châtimens.

Où, mon Dieu, il est vrai, j'ai mérité toutes les peines de l'enfer: mais me voici anéanti à vos genoux pour vous demander pardon de tous mes crimes, & vous prier d'avoir compassion de moi, selon vôtre grande misericorde.

Pardon, mon Dieu! à vôtre Souveraine Puissance que j'ai méprisé par une orgueilleuse rebellion. Pardon, aimable Createur, à vôtre Justice que j'ai offensé par les violentes concussions d'une insatiable avarice: Par-

don à votre amoureuse Providence, dont j'ai si souvent renversé le bel ordre pour satisfaire à la cupidité de mes sens. Pardon encore une fois à votre Etre suprême dont j'ai flétri & gâté la ressemblance par les sales prostitutions d'une infame volupté.

Ah! Seigneur, mon Dieu! qu'ai-je fait; à quoi ai-je pensé misérable que je suis, Hélas! toute ma vie n'a été qu'une suite & un enchainement de plus grands crimes, & il ne s'en est gueres falu que je n'aye été damné. Comment oserai-je s'approcher le redoutable Tribunal de Votre Majesté, dont l'éclat fait frémir les plus justes; Si je ne savois pas, que la grandeur de votre bonté surpasse infiniment l'énormité de mes fautes &c.

Les autres reflexions sur chaque verset, sont à peu près de la même force, & soutenues de la même onction Chrétienne.

Ce Cordelier, dans la onzième page de sa Preface, fait esperer au Public, un autre ouvrage en deux tomes, sur une matiere qui n'interessé pas moins le Chrétien. C'est sur la *Reprobation des Pecheurs, qui ont différé leur Penitence jusqu'au lit de la mort*: il prétend la prouver par l'écriture sainte.

Il. il y a quelques mois que nous anonçâmes qu'on donneroit bien tôt au Public l'*Histoire Chronologique du Regiment d'Infanterie du Maine*. Cet ouvrage paroît depuis peu, qu'on dit être imprimé à *Trevoux* 1716. sans qu'il y paroisse le nom de l'Imprimeur. Mais cet ouvrage est déjà assez répandu dans les Provinces de France, dont il s'en trouve nombre d'exemplaires chez les principaux Libraires de Metz & des environs. Mr. le Cheva

*Histoire du  
Regiment du  
Maine In-  
fanterie.*

Chevalier de Collongue Clapiers, qui est l'Auteur de ce Livre, l'a dedié à Mr. le Prince de Dombes, fils aîné de Mr. le Duc du Maine. Après l'avertissement au Lecteur qui tient lieu de Preface, on y trouve deux lettres signées par Mr. le Duc du Maine du 5. Novembre 1715. & 22. Mars 1716. par la premiere, ce Prince agrée que le livre soit dedié au Prince de Dombes son fils, & par la seconde il consent à l'impression de l'ouvrage, dont il remercie l'Auteur. Ce livre est un *in octavo* de 205. pages, outre la premiere feuillette qui contient l'Épître, l'avis, & les lettres qui le suivent. A la fin de l'ouvrage on trouve une liste des noms de tous les Officiers qui composoient le Regiment du Maine dans le tems que son Histoire fut mise sous presse. On y raporte les principales actions où il s'est trouvé & distingué depuis sa création, faite en 1604. jusq' qu'au dernier siege de Douai en 1710.

III. Un Gentilhomme Anglois, à la vûe de l'Arrêt du Parlement de Doñay du 6. Aoust 1716. reimprimé depuis peu à Paris chez François Joüenne, rue St. Jaques, contre les Recolets Anglois établis à Doüay au sujet d'une These, soutenuë dans leur Monastere : ne put s'empêcher de dire. „ Ces Moines ne sont pas satisfaits, de voir depuis si longtems leur propre patrie dans le trouble & la confusion, tant en matiere d'Etat que de Religion, ils voudroient encore contribuer à plonger dans la même désolation l'Eglise d'un Royaume qui leur a donné, non seulement un Asile affaré, mais encore les facilitez d'y subsister & d'y vivre en liberté suivant leur regle. N'est-

*Sentime  
d'un Gentil  
homme An  
glois, sur  
sa propre  
Nation.*

„ ce pas là , ajouta l'il , une preuve de nôtre  
 „ inconstance & de la corruption du sang  
 „ de la plupart de nous ?

Je ne fais si ce Gentilhomme sera avoué  
 de tous ses compatriotes, en cas de difficulté,  
 je leur laisse le soin de s'accommoder entre  
 eux, s'ils le peuvent, je me contente d'en  
 avoir rapporté les termes.

*Arrêt du  
 Parlement  
 de Doüai ,  
 contre la  
 These d'un  
 Recolet au  
 sujet de la  
 Constitution  
 &c.*

A l'égard de l'Arrêt en question, il fut  
 rendu sur la plainte que porta au Parlement  
 de Doüai, Mr. Duparc, qui en est Avocat  
 General, par laquelle il soutint que le Frere  
 „ Hutchinon, dans la These qu'il soutint  
 „ sous le Pere Clifton, tous deux Recolets  
 „ du Convent Anglois de Doüai, ne l'avoit  
 „ remplie que de propositions scélicieuses &  
 „ scandaleuses, dans la vûë d'exciter le Schif-  
 „ me, & pour soulever le Peuple contre les  
 „ Evêques & les Magistrats, par un zèle in-  
 „ discret & par un esprit séditieux. Qu'a-  
 „ vant eux l'Eglise & l'Etat dans le ressort  
 „ de la Cour de ce Parlement, avoient tou-  
 „ jours jouï d'une heureuse tranquillité. Qu'il  
 „ étoit surprenant que de simples Religieux,  
 „ eussent l'audace & la temerité de prendre  
 „ en main le flambeau de la discorde, pour  
 „ y venir allumer le feu de la division, en  
 „ oubliant la modestie qui devoit être in-  
 „ separable de l'humilité dont ils étoient  
 „ de faire profession. Que l'Auteur de la  
 „ These en alleguant les exemples des Ire-  
 „ née, des Augustin, des Jérôme, & des  
 „ Bernard, en avoit fait de mauvaises appli-  
 „ cations: car s'il avoit voulu accuser juste,  
 „ il auroit avec plusieurs Evêques de France  
 „ remarqué que ces grands Saints n'ont pas  
 „ condamné les remonstrances que les Pre-  
 „ lats

„ lats sont en droit de faire aux Papes; puis  
„ que St. Irénée en fit au Pape Victor ;  
„ St. Augustin au Pape Zosime, St. Jérôme  
„ au Pape Damas, & St. Bernard au  
„ Pape Eugene III. &c.

L'Avocat Général s'étendit fort au long sur cette matière, & sur l'irregularité de la These, dont il requit la suppression; voici l'Arrêt que la Cour du Parlement de Doüy prononça là dessus.

**L**A COUR faisant droit, ordonne que la dite These sera & demeure supprimée: à cette fin enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires en leur possession de les remettre incessamment au Greffe de la Cour. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, de les imprimer, vendre, & debiter, à peine de confiscation, de mille livres d'amande, de privation de la maîtrise & vacation; même de punition corporelle, s'il y échet. Fait défenses à toutes personnes de ne rien écrire, ni d'insérer dans les Theses ou autres écrits publics qui tendent à la division, à peine d'être punis comme perturbateurs du repos public. Fait à Doüy en Parlement &c.

IV. On a imprimé une liste de huit propositions de la These en question, qu'on prétend être sujetes à la censure Ecclesiastique, comme contraires à la Foi, à l'écriture sainte, & à la pure doctrine des anciens Peres de l'Eglise. Ne pouvant pas insérer ici la pièce en entier, en voici l'abregé tel qu'on l'a imprimé en François.

*Liste des Propositions extraites de cette These.*

1. Proposition. *L'Eglise interprète irrefragablement les Ecritures: les Souverain Pontife*

380 *Journal Historique sur les  
mise, ou avec le Concile, ou seul, fait le même.*

On répond à cette Proposition en forme de censure; qu'entant qu'elle attribué au Souverain Pontife une autorité irrefragable dans l'interprétation des Ecritures, ( ce qui ne convient qu'à l'Eglise universelle ) est fausse, contraire à la doctrine perpetuelle de l'Eglise, & aux Decrets des Conciles Generaux.

2. Proposition. *L'Eglise est infallible par rapport aux Textes; même non sacrez, longs ou courts, non seulement pour juger de la qualité de leur sens; mais pour discerner quel en est le vrai sens. Car il est dit, que l'esprit du Seigneur lui enseignera toute verité. Et cette infallibilité, qui regarde l'intelligence des livres non sacrez, ne lui est pas moins nécessaire, pour conserver le dépôt de la Foi, que celle qui regarde les livres sacrez. Aussi l'Eglise a toujours crû qu'elle avoit cette infallibilité.*

*Réponse.* Cette Proposition, quant à la premiere partie, qui attribué à l'Eglise l'infailibilité, par rapport aux Textes, même non sacrez, longs ou courts, non seulement pour juger de la qualité de leur sens, mais pour discerner quel en est le vrai sens, est fausse & temerairement avancée.

Quant à la seconde partie, où il est dit, que cette infailibilité qui regarde l'intelligence des livres non sacrez, n'est pas moins nécessaire pour conserver le dépôt de la Foi, que celle qui regarde l'intelligence des livres sacrez; elle est fausse, erronée, & perilleuse dans la Foi.

Quant à la troisiéme, qui porte que l'Eglise a toujours crû qu'elle avoit cette infailibilité

libilité, elle est fausse, temeraire, & introduisant une doctrine nouvelle.

3. Proposition. *Le Souverain Pontife a la même prérogative d'infailibilité que l'Eglise, par rapport aux faits, même dogmatiques, comme on les appelle.*

*Réponse.* Cette Proposition entant qu'elle attribué aux Souverains Pontifes une infailibilité par rapport aux faits dogmatiques, comme l'auteur parle, qui ne se trouve pas même dans l'Eglise, si ce n'est par rapport aux faits, est fausse, temeraire, & induisant en erreur.

4. Proposition. *C'est pourquoi ne dites pas qu'il soit permis à qui que ce soit, de rejeter positivement les Constitutions des Papes émanées de leur Chaire.*

*Réponse.* Cette Proposition entenduë indistinctement de toutes Constitutions des Papes, est fausse, contraire à l'autorité & à la liberté de l'Eglise, & aux droits de la puissance politique.

5. Prop. *Que faut-il donc penser de ceux qui rejettent la Constitution Unigenitus de Clement XI ?* Je Repons: ils ont de l'âge; c'est à eux à parler pour eux. Cependant, dit le Sauveur, Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi: Et celui qui n'amasse pas avec moi, dissipe.

*Réponse.* Cette proposition est temeraire, scandaleuse, schismatique, & abusant d'une manière injurieuse des Paroles de l'Ecriture Sainte.

6. Prop. *Nous reconnoissons donc l'utilité des Conciles Generaux, qui servent quelque fois à procurer la Paix avec plus de douceur, & plus promptement, lors que les Eglises particulières*

382 *Journal Historique sur les*  
*siècles sont en différend entre elles. Pour la*  
*nécessité absolue, les Herétiques, imitant Lu-*  
*ther, la font retentir bien haut, mais mal à*  
*propos.*

*Reponse. Cette Proposition est erronée,*  
*fausse, contraire à la pratique de l'Eglise, elle*  
*renverse le Gouvernement Ecclesiastique, &*  
*elle est injurieuse aux Theologiens Catholi-*  
*ques.*

7 Prop. *Le Gouvernement de l'Eglise est*  
*Monarchique, & J. C. n'a point établi dans*  
*l'Eglise une autre forme de Gouvernement, que*  
*le Gouvernement Monarchique, & en quelque*  
*manière Royal.*

*Reponse. Cette proposition est erronée,*  
*contraire au Gouvernement que J. C. a éta-*  
*bli dans l'Eglise, & elle impose à Geron, que*  
*l'Auteur cite.*

8. Prop. *On doit désapprouver la pratique de*  
*quelques uns, qui donnent l'Ecriture sainte à des*  
*enfants qui begayent encore, & à de petites filles*  
*qui l'apprennent par cœur, lors qu'à peine elles*  
*savent parler.*

*Réponse. Cette Proposition est scandaleuse,*  
*contraire à la doctrine des Saintes Ecritures,*  
*aux Maximes des Srs. Peres, & à la pratique*  
*salutaire de l'Eglise, &c.*

*Lettre de* V. *Extrait d'une Lettre écrite à l'Auteur de*  
*Mr. Xando-* *ce Journal, signée par le Sieur Xandomyre, de*  
*mirer sur une* *Paris le 20. Septembre dernier.*  
*machine pour*  
*favoriser la*  
*Navigaion.*

**U**N curieux qui connoit la Marine, a in-  
venté de nouvelles machines, avec six  
desquelles, pour chacune Galere, il prétend  
qu'elle peut voguer aussi facilement qu'avec  
toutes les Rames entieres, sans autre secours  
que

que de huit hommes. Ces machines sont composées en forme d'une patte d'Oye naturelle. Elles ont des ressorts, qui imitant les nerfs, font les mêmes mouvemens que le pied de l'Oye, quand elle est sur l'eau, soit pour aller en avant, soit pour tourner à droit, ou à gauche, avec plus de vitesse & de dextérité que ne feroient tous les Rameurs d'une Galere. Ces machines appliquées ou attachées aux Vaisseaux & autres Bâtimens, tant de guerre que Marchands, peuvent leur devenir fort utiles, principalement dans un Combat, ou pendant le calme. Il offre d'en faire l'expérience par un modèle en petit, & de se charger du soin de le faire exécuter en grand, lors qu'on lui aura donné de solides esperances d'une recompense proportionnée à l'utilité de la machine. On peut s'adresser à lui à Paris chez le Sr. *la France*; *vieille rue du Temple proche l'égoût.*

VI. Voici un Sonnet en bouts rimés, qu'on attribué à un homme ci-devant engagé dans une Congregation savante; lequel ne pouvant pas s'en accommoder, a pris un parti tout opposé, en travaillant à des piéces de Musique ou de Théâtre. Il paroît que ce Sonnet n'a pour motif qu'une maîtresse délaissée; mais d'autres qui pouillent plus loin leur conjecture, se sont imaginé que cette *Maîtresse* n'est autre que la Congregation que l'Auteur du Sonnet a abandonné. Comme je ne le connois pas, & que sans doute je suis inconnu de lui, j'ose esperer qu'en lui-même il ne m'imputera pas ce double sentiment qu'on fait de son ouvrage, puisque je ne fais que rapporter ce que

*Sonnet sur  
l'abandon  
d'une Maî-  
tresse.*

384 *Journal Historique sur les*  
que j'en ai entendu dire à ceux qui l'ont  
lu. J'en remets la décision à ceux qui en  
vont lire la copie.

*Las enfin d'un indigne & cruel.....attelage  
J'abandonne Cloris à son fat de.....Parsin  
Je ne pouvois jamais avoir de jour.....serain,  
Qu'en brisant pour toujours les fers de la..volage  
Ma raison & mon cœur, tout étoit au..... pillage  
La belle me laissoit ronger tout seul mon.....frein  
Tandis que mes Rivaux sur un autre.....refrein  
Se moquoient de mes pleurs sous quelque épais...  
.....te pillage;  
N'avoir que des soucis, de repos pas un.....brin.  
Pleurer près d'une ingrata, & s'arracher le..crin,  
Amour voilà le sort d'un cœur fidèle &...tendre.  
J'ai deux ans comme un sot, mené ce chien de...  
.....train;  
Mais je veux bien vamer sur l'empire.....marin  
Si jamais dans tes lacs je me laisse.....surprendre;*

VII. Le mot de l'Enigme insérée dans le  
Journal du mois de Novembre, pag. 302.  
est une *Flèche*.

*Bouquet à  
Mr. l'Inten-  
dant de  
Champagne.*

VIII. Le Sr. Houffet presenta à Mon-  
sieur de Lescapier, Intendant de Champ-  
agne, le jour de saint Charles, 4. Novem-  
bre, les Vers suivans en forme de Bouquet  
pour la fête de ce Seigneur.

*En ce jour où chacun s'apprête  
Par ses presens, ses vœux, & ses souhaits,  
Sage Lescapier, à célébrer la fête,  
Si ceux qu'en ta faveur avec respect je fais,  
Pouvoient avoir le bonheur de te plaire;  
J'en'aurois jamais fait une meilleure affaire.  
Pour te faire un present digne de ta grandeur,  
Et*

Matières du tems. Decemb. 1716. 385

Et qui puisse être agréable,  
Un peseur de Diptongue, un Scribe, pauvre  
Auteur,

En sauroit-il être capable?

Tesouhaiter aussi de l'esprit, des vertus,  
Des biens, de grands emplois, tels vœux sont  
superflus.

Car tu reçus en ta naissance,  
De chacun des Dieux des presents:

L'un t'enrichit de mille beaux talens,  
Un autre te donna cette vive éloquence,  
Que Themis par ta bouche exhale à tous momens.  
Mais que me sert ici d'étaler des merveilles,

Que savent aussi bien que moi,

Les peuples que le Prince a soumis à ta Loi,  
Et dont sont les témoins, nos yeux & nos oreilles.  
En vain donc je ferois des vœux en ta faveur,

Si ce n'est que les destinées,

Qui concourent à ton bonheur,

Ajoutent à tes jours, si grand nombre d'années,

Que je puisse en l'an mil huit cens,

Te faire à pareil jour un pareil compliment,

Que ta justice enfin, ton amour & ton zèle,

Dont chaque jour nous sentons les effets,

Ne nous abandonnent jamais,

Et qu'à tous Intendants ils servent de modèles

Ces vœux, où l'intérêt n'a certes nulle part,

Sage Lescapier, viennent d'un cœur sans fard.

Et la verve qui les excite,

N'a d'autre but, rendant justice à ton mérite,

Que de rendre à César, ce qu'on doit à César.\*

AR.

\* Ces Intendants porte le nom de César. Char.

Les

## ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.*

*Catalans  
executez à  
mort &  
pourquoi.*

I. **N**Onobstant les soins qu'on a pris depuis la Paix, de purger la Catalogne de Bandits, Assassins & Volcours de grands chemins, les feneans se sont tellement accoutumez au brigandage, qu'on a bien de la peine à les reduire au travail de leur état. Au mois de Sept. mbre on pendit à Barcelone & dans les autres Villes de Catalogne, environ 40. de ces perturbateurs du repos public: Il y en avoit un plus grand nombre dans les prisons, qui n'étoient pas encore jugez; on croit qu'on les enverra sur les Galeres, si l'Escadre d'Espagne est encore employée contre les Turcs la Campagne prochaine.

*Suite de  
la constru-  
ction de la  
Citadelle de  
Barcelonne.*

II. On a perfectionné les anciennes Fortifications de Barcelonne, & conduit hors de terre les fondemens de la Citadelle qu'on y fait construire, aux frais de laquelle, on n'employe pas seulement les revenus du Domaine de la Couronne en Catalogne, on y envoie aussi de Madrid des sommes considerables, afin que ces ouvrages ne traînent pas en longueur.

*Le Duc  
d'Havré  
digracié &  
pourquoi.*

III. Suivant quelques avis venus de Madrid, on apprend, que le Duc d'Havré, de la Maison de Croyes, ayant murmuré, en termes inconsiderez, de la reforme qu'on avoit resolu de faire dans le Regiment des Gardes Walonnes, dont il étoit Colonel,

il avoit eu ordre de ne plus paroître à la Cour, & que ce Regiment avoit été donné au Prince de Rob ck.

IV. Les Corsaires de Salé continuent d'infester la Mer Méditerranée, exerçant leurs Pirateries sur les Navires marchands de diverses Nations, principalement sur les Portugais, les Anglois & les Hollandois. *Pirateries des Saletins.*

V. Lors que la Cour de Lisbonne reçut la premiere nouvelle de la blessure que le Prince Emanuel de Portugal avoit reçue allant à la Tranchée de Temiswar, elle en fut très inquiète, jusques à ce qu'on eut reçu des nouvelles plus positives de la Cour Imperiale, par lesquelles Sa Majesté Portugaise fut informée que le Prince son frere étoit hors de danger. Les amis & les zelateurs de ce jeune Prince, ont en quelque sorte été bien aises de cet accident, sans lequel son ardeur martiale l'auroit sans doute entraîné à l'assaut de la Palanque, où il auroit couru le risque de tant de braves, qui y furent sacrifiés. *Ce que produisit à Lisbonne la blessure du Prince de Portugal.*

Quelque tems auparavant, le Roi de Portugal ayant enfin consenti, que le Prince son frere suivît son inclination, au moins pour le reste de la Campagne, donna ses ordres pour lui envoyer un équipage convenable, afin de le delivrer de la nécessité où il étoit, de ne se servir que de ceux de Mr. le Prince Eugene. *Le Roi son frere lui envoie un équipage.*

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en  
FRANCE depuis le mois dernier.*

*Colonies  
Françoises  
que voir.  
Croizat éta-  
blit dans la  
Louisiane en  
Canada.*

1. **D**E tems à autre , Mr. Croizat fait embarquer des familles & des jeunes gens de l'un & l'autre Sexe , pour aller peupler les établissemens qu'il a déjà fait faire dans la *Louisiane* , grande Province du Canada dans l'Amérique Septentrionale. Ce País quoique vaste n'est encore habité que par des Sauvages qu'on trouve par pelotons de dix à douze familles dans des Cabanes , dont les établissemens sont de 50. à 60. lieues les uns des autres. Le Terroir est assez bon pour produire du tabac & des grains, s'il étoit cultivé ; mais le principal Commerce que les Colonies Chrétiennes peuvent faire avec ces Sauvages , ne consiste principalement qu'en des peaux non préparées des animaux que ces Habitans du País tuent à la chasse dont ils se nourrissent. On trouve sur les Côtes de Louisiane beaucoup de miel & de la cire ; de même que des meuriers blancs qui y viennent naturellement , par conséquent il seroit aisé d'y faire des nourritures de vers à soye , en y envoyant de la grene & des ouvriers entendus à une pareille économie. On y voit des chênes d'une nature qu'on ne connoit point en Europe , qui produisent des Glaces d'une grosseur si prodigieuse , qu'en partageant la coquille , & en ôtant la chair qu'elle renferme , on peut en faire des Gobelets ou Tasses propres à prendre du Chocolat : on en voit de pareils dans  
le

*Matières du tems.* Decemb. 1716. 389

le Cabinet du Roi d'Espagne, que le Vice-roi du Mexique lui envoya par curiosité. On a indiqué la Carte de ce Pais-là dans le precedent Journal, page 303.

II. Mr. le Duc de Chartres, fils unique de Mr. le Duc d'Orleans, Regent de France, est si parfaitement guéri de la petite verole, que le 18. du mois d'Octobre on en rendit publiquement des actions de grâces dans l'Eglise de St. Eustache sa Paroisse, où assisterent plusieurs Princes & Princesses. Pendant sa maladie il n'a été traité, dit-on, que suivant les avis d'un Frere Jesuite qui faisoit la fonction de Medecin auprès de ce jeune Prince, ayant toujours été enfermé dans sa Chambre avec Madame la Duchesse d'Orleans sa mere.

*Mr. de Chartres guéri de la petite verole par un frere Jesuite.*

III. Il y a plusieurs années que la Ville de Montpellier avoit fait fondre à Paris une Statuë equestre du Roi Louis le Grand, mais les longues guerres & les calamitez publiques, ayant retardé l'effët du zele de ces bons Citoyens jusqu'à present; ils viennent de le renouveler; en prenant des mesures de faire conduire ce superbe Monument en Languedoc, en l'embarquant sur la Seine jusqu'à Rouën, pour de là le conduire par mer en passant le Détroit de Gibraltar, jusques sur les Côtes au Port de Cette, d'où l'on pourra le faire entrer dans l'Étang de Frontignan & de Maguelone, pour le débarquer proche de Montpellier: On élèvera cette Statuë sur un beau pied d'Estal dans une des principales Places de la Ville.

*Statuë Equestre pour le Roi Louis XIV. érigée par la Ville de Montpellier.*

IV. Mr. d'Andrezel, ci-devant Secrétaire du Cabinet, & des Commandemens de

*Intendant  
du Roussillon.*

MONSEIGNEUR, Dauphin de France, a été pourvû dépu-s quelques mois de l'Intendance du Roussillon. Il fera comme les Prédécesseurs son principal séjour à Perpignan.

*Suite des  
procédures  
de la Cham-  
bre de Justi-  
ce.*

V. La Chambre de Justice continuë ses procédures contre les accusez de malversation dans le maniement des deniers & affaires du Roi. De tems à autre elle rend des Arrêts de severité contre quelques particuliers convaincus des crimes dont ils étoient accusez. Au mois d'Octobre elle en prononça un contre le Sr. Jean, l'Empereur Subdelegué de Moutdidier en Picardie, qui fut condamné à soixante mille livres d'aman-de ou d'interêts civils envers le Roi; sur laquelle femme on prendroit huit mille livres pour être distr buez aux pauvres Habitans de la Ville, & des environs, où il avoit exercé ses concussions; à faire amande honorable sur les lieux, & à neuf ans de Galeres.

On continuë de travailler au Rolle de taxation des gens d'affaire, qui se sont enrichis dans leurs Traitez; mais on assure qu'on n'en aura une parfaite connoissance qu'après que le Rolle sera parachevé, & que le Roi en aura ordonné l'exécution.

Le Sr. Paparel qu'on avoit dit \* devoir être transferé dans les Isles de sainte Marguerite, en a été dispensé. Il fut conduit il y a quelques mois au Château de Saumur, où il doit rester prisonnier jusqu'à ce que le Roi, ou Mr. le Duc Regent en ordonne autrement.

VI. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi,

\* Voyez le mois d'Août pag. 321.

Roi, du 8. Septembre dernier, qui ne fut publié qu'au commencement d'Octobre, le Roi ordonna que les Espèces d'or & d'argent qui restoient à reformer, continueroient d'être reçûes jusqu'à la fin du mois de Novembre, tant dans les Hôtels des Monoyes, dans les Recettes Royales, qu'au Bureau des changes; sçavoir le Louïs d'or pour seize livres, les Écus aux trois Couronnes, pour quatre livres: les doubles, demis, & autres moindres à proportion.

*Arrêt concernant les Monnoyes.*

Que pendant le courant du mois de Decembre, les Louïs d'or non reformez ne seroient plus reçûs que pour quinze livres quinze sols; les Écus pour trois livres dix-huit sols, neuf deniers, les petites Espèces à proportion.

Que du premier Janvier 1717. jusqu'au dernier du même mois, les Louis d'or à reformer ne vaudront que quinze livres, & les écus trois livres quinze sols.

Et qu'au premier Fevrier prochain le prix de ces espèces seroit réduit, sans esperances d'aucune nouvelle prolongation; sçavoir le Louis d'or à quatorze livres pièce, l'écu à trois livres dix sols; les doubles, demi, quart, dixième & vingtième desdites espèces à proportion.

Le même Arrêt fixe au premier Fevrier le prix des matières d'or & d'argent qu'on recevra aux Hôtels des monoyes, pour y être converties en nouvelles espèces; sçavoir le Marc d'or fin ou de vingt-quatre Karats à 458. livres, trois sols, sept deniers sept onzièmes. Le Marc des anciens Louïs d'or à convertir, des Pistolles d'Espagne & de Leopolds d'or de Lorraine, à 420. livres.

Le Marc des Pistalles neuves du Perou à 412. livres seize sols neuf deniers. Le Marc d'argent fin ou de douze deniers à 30 livres dix sols dix deniers dix onzièmes. Le Marc des anciens écus à convertir, des Piastras ou Reaux d'Espagne & des Leopolds d'argent de Lorraine, à 28. livres. Le Marc des anciennes pieces dites de vingt sols, dix sols, & de quatre sols, à 25. livres neuf sols un denier. Le Marc de la Vaiselle plate du poinçon de Paris, à 28. livres seize sols onze deniers. Le Marc de la Vaiselle montée du même poinçon, à 28. livres huit sols six deniers. Le Marc des Vaiselles plattes & montées des Provinces de France à 28. livres. Et le Marc des autres matieres d'or & d'argent, à proportion de leur titre : le tout sans déroger à ce qui a été ordonné touchant les confiscations de toutes lesdites especes qui se trouveront parmi les effets des parties saisies, des personnes decedées ou des Communautéz.

VII. Par une Declaration du Roi du 15. Juillet dernier, enregistrée à la Cour des Aides le 6. Octobre suivant : S. M. annule & revoque les alienations qui furent faites en 1705. & 1706. de dix sols de droits manuels sur chaque minot de sel vendus & distribuez dans les provinces de Languedoc, Roussillon & Lionois. Cette même Declaration ordonnoit qu'à commencer au premier Septembre 1716 ces droits de dix sols par minot, seroient levez par des Fermiers particuliers, sur le produit desquels, on devoit faire le remboursement des deniers de ceux qui avoient fait l'acquisition de ce droit, sur la liquidation qui devoit être faite  
de

*Declaration  
pour annu-  
ler un droit  
mis sur le sel.*

de leur créance, sur leurs quittances de Finances, auxquelles devoient être joints des états certifiés du produit de ce droit, afin que ce qui se montera au delà de leurs intérêts au denier 25. le surplus soit imputé sur les capitaux. Il est porté aussi qu'après l'entier remboursement des acquereurs, les susdits droits de dix sols par minot de sel, seront totalement éteints & supprimés.

VIII. On régistra le 14. Octobre au Parlement de Paris en vacation, un Edit du Roi du mois d'Avril, par lequel on supprime tous les Offices des Maîtres des Ponts & perruis des Rivieres de France; de même que les Offices des Aides de ces Maîtres, qui avoient été créés par Edit du mois d'Avril 1704., éteignant la moitié des droits attribuez à ces Offices, à commencer du premier Janvier prochain. L'autre moitié de ces droits subsistera encore quelque tems pour produire le fonds necessaire au remboursement des acquereurs desdits offices.

IX. La Charge de Lieutenant General de Normandie qui, dit-on, rapporte trente mille livres de rentes, vacante par la mort du Comte de Beuvront, fils de Mr. le Marechal d'Harcourt, a été donnée au Chevalier d'Harcourt, autre fils de ce Marechal, n'étant encore âgé que d'environ seize ans: il porte presentement la qualité de Marquis de Beuvront, qu'avoit son frere.

X. Le six du mois d'Octobre, il fut rendu un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, par lequel il est porté; qu'attendu que la grande secheresse, qui a presque duré tout l'Été dernier, a rendu les fourages très rares, & par consequent empêché les bestiaux, faite

*Edit qui  
supprime les  
Offices mis  
sur les Ri-  
vieres.*

*Le fils du  
Marechal  
d'Harcourt  
est fait Lieu-  
tenant Ge-  
neral en  
Normandie.*

*Arrêt qui  
decharge de  
tous droits  
le transport  
du beurre &  
du fromage.  
d'une*

d'une suffisante nourriture, de produire le beurre & le fromage accoustumés; Sa M. & son Conseil ont jugé à propos, de proroger jusqu'au premier Septembre 1717. la permission qui fut donnée le 19. Octobre 1715. de transporter les beures & fromages des Pais étrangers, lesquels sont exempts de tous droits, (excepté les péages ordinaires,) la même exemption est accordée, pour le beurre & fromage du crû du Royaume, qu'on transportera d'une Province à l'autre.

*Arrêt de  
mort pro-  
noncé par  
la Chambre  
de Justice.*

X. Le 14 Octobre la Chambre de Justice rendit un Arrêt, par lequel le nommé Pannot, Huisnier de la Ville de Gueret, convaincu de *concession* & de *fausseté*, fut condamné à être pendu. Si cet Arrêt s'exécute, ce sera le premier criminel qui aura été puni de mort par ordre de ce Tribunal.

Il rendit un autre Arrêt le 20. Octobre portant défenses à toutes personnes d'intimider, menacer, détourner & sequestrer, directement, ni indirectement, même de corrompre par promesse ou par argent, ceux qui ont droit de se plaindre de quelques Traitans ou gens d'affaires, non plus que les denonciateurs & témoins; le tout *à peine de la vie*, tant contre les principaux Auteurs, que contre leur complices. Mettant les plaignans, denonciateurs & témoins en la protection & sauve-garde du Roi & de la Chambre.

*Hôtel des  
monoyes éta-  
bli à Or-  
leans.*

XI. On a publié un Edit enregistré en la Cour des Monoyes le 26. Octobre, portant établissement d'un Hôtel des Monoyes dans la Ville d'Orleans, dans lequel on recevra non seulement les especes d'or & d'argent; mais aussi les matieres, soit pour y reformer, soit

*Matières du tems.* Decemb. 1716. 395  
soit pour y travailler à la fabrication des Especes,  
comme dans les autres Hôtels du Royaume.

#### ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable  
en ITALIE & au LÉVANT, depuis  
le mois dernier.*

I. **O**N a vû dans le Tome XXI. de cet Ouvrage page 351. la cruelle mort qu'on fit souffrir à Constantinople, au Prince Constantin Bassaraba de Brukowan, Waivode, ou Hospodar de Walachie; qui après avoir souffert la question, fut étranglé & décapité, de même que quatre de ses Fils & deux de ces Gendres, dont les corps furent jettés dans la Mer.

*Eclaircis-  
sement sur  
deux Wai-  
vodes de  
Walachie,  
mis à mort  
par ordre du  
Sultan.*

Dans le Tome XXIII. du même Ouvrage page 201. on a vû que la Veuve de cet infortuné Prince, & les deux filles qui lui restoient, furent données pour esclaves à Bostangi Bacha de Constantinople, qui les fit transférer à Cosaïa en Asie. Nous n'avons eû aucune nouvelle de la suite du sort de ces trois Princeesses.

Dans le Tome XXIV. de ce Journal, page 302. nous avons rapporté que le Comte Etienne Cantacufeni, qui succéda à l'infortuné Waivode de Walachie, dont je viens de parler, fut aussi arrêté prisonnier avec toute sa famille le 26. Janvier 1716. On les conduisit tous à Constantinople, où l'on fit étrangler & décapiter ce nouveau Waivode & son fils aîné. Le Grand Seigneur, ou ses Ministres traiterent un peu moins rudement la veuve & les deux autres jeunes fils de celui-ci.

*Princesse  
de Walachie  
se sauve des  
prisons de  
Constanti-  
nople avec  
deux de ses  
fils, & arri-  
ve en Italie.*

qu'ils

qu'ils n'avoient fait ceux de l'autre; car on se contenta de les faire enfermer dans une prison à Constantinople, après les avoir dépouillé de tous leurs biens. Ce qui contribua en partie à cette espece de clemence; c'est que les deux fils qui restèrent du feu Etienne Cantacufeni, étoient en bas-âge, l'un n'étoit âgé que de seize ans, & l'autre de douze, lors de la mort tragique de leur Pere.

Au mois de Septembre dernier, cette Princesse débarqua dans le Royaume de Naples, avec ses deux fils, où elle fut portée sur un Vaisseau Anglois, après qu'elle eut eu le bonheur de s'échapper secrettement du lieu où l'on les detenoit prisonniers. Elle se rendit ensuite à Rome, où ces deux jeunes Princes eurent l'honneur d'être presentez au Pape, devant lequel ils parurent l'épée au côté, & se couvrirent, après avoir fait leur reverence. Les Cardinaux Schrottembach & Roffo, fournirent leurs Carosses, tant à la Princesse qu'à ses deux fils, pour visiter les principaux monumens de Rome. Après quoi la mere & les enfans prirent la route de Florence, & de Venise, pour se rendre à la Cour de Vienne; dans la confiance qu'ils ont, que l'Empereur les honorera de sa protection, & que par un effet de sa generosité, ce Monarque voudra bien leur procurer la restitution d'une partie de leurs biens, situez en Walachie, si les armes Imperiales viennent à bout, comme on l'espere, d'occuper cette Principauté.

Cela paroît d'autant plus aisé, qu'on est informé que Mauro-Cordato, ( que le Grand Seigneur avoit établi Hospodar de Walachie

chi . . ) exerce une tyrannie intolérable dans ce Païs là, tant sur le peuple que sur la Noblesse & les Ecclesiastiques de la Principauté. Les avis qu'on reçut à Vienne sur ce sujet, au mois d'Octobre dernier, portoient que Mauro-Cordato avoit tué de sa main un Gentilhomme, qui avoit été Grand Ecuyer du Waivode Etienne Cantacuseni; qu'ayant condamné à mort un Evêque Grec, beau-pere du Princ. George Cantacuseni & beau-frere de la Princesse dont je viens de parler; ce Tyran avoit voulu que les Ecclesiastiques & Religieux du Diocese de ce Prelat, assistassent à cette exécution, On croit que ces cruautés ont été ordonnées par la Porte Ottomane, lors que le Sultan eut avis que la Princesse Cantacuseni & ses deux fils, s'étoient sauvés de leur prison; afin qu'à leur retour sur la Frontiere, ils ne trouvasent aucun appui chez leurs parans ou amis. On ajoûte à cette nouvelle, qu'un grand nombre de Noblesse de Walachie, s'étoit sauvée en Transylvanie, pour implorer la protection de S. M. I. contre cette Tyrannie.

II. Outre la Bulle accordée par le Pape pour autoriser l'Empereur d'exiger le dixième de son revenu des biens Ecclesiastiques dans les Etats possédés par la Maison d'Autriche; Sa Sainteté a encore envoyé à S. M. I. des Lettres de Change pour la somme de cent mille écus Romains; provenant en partie des liberalitez volontaires que les Cardinaux, Princes & Seigneurs Romains ont donné; pour être employée à la guerre d'Hongrie contre les Infideles.

C'est le Chevalier Rasponi qui en a été le porteur, étant parti de Rome le 12. Septembre

*Cruautés  
du nouveau  
Waivode de  
Walachie.*

*Secours que  
le Pape ac-  
corde à  
l'Empereur  
contre les  
Turcs.*

tembre pour la Cour de Vienne. Le même Chevalier est aussi chargé de porter au Prince Eugene de Savoye le *Chapeau & l'Estoc*, ou *Bâton*, dont le Saint Pere fit la benediction dans l'Eglise de *Sancta Maria del Popolo*, le jour de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, 8. Septembre, en consideration de la victoire que ce fameux General remporta sur les Turcs près de Peterwaradin le 5. du mois d'Août dernier: car c'est la coûtume que les Papes fassent de pareils presents à ceux qui remportent des avantages considerables sur les Ottomans; ainsi que le pratiqua le Pape Alexandre VIII. envers Francesco Morosini, Doge de Venise; & Innocent XI. à Jean Sobieski Roi de Pologne, après qu'il eut si fort contribué à la levée du dernier siege de Vienne. Sans rien diminuer à la valeur & au merite de ce Monarque, il paroissoit qu'il auroit été de l'équité & de la liberalité de ce dernier Pontife, (Innocent XI.) de faire un pareil present au celebre Charles V. Duc de Lorraine, qui eut tant de part à la délivrance de Vienne; mais peut-être qu'il n'est pas d'usage à la Cour de Rome de prodiguer de pareilles graces, quoique la dépense n'en soit pas considerable. Ces marques d'honneur restent dans les Familles; & c'est en cela qu'elles different des honneurs de la Chevalerie de la *Toison d'Or*, & de la *Jarretiere*; puis qu'après la mort de ceux qui en ont été revêtus, leurs heritiers sont obligez de les rapporter aux Cours des Princes qui les avoient données.

*Presente  
que le Pape  
envoie aux  
Prince Eugene.*

III. Comme on a souvent vû que des Capitaines & Maitres de Vaisseaux ont abusé

fé du Pavillon de divers Souverains, ce qui leur attire de tems à autre des plaintes mal fondées; c'est pour prévenir de pareils obstacles, qu'en vertu des ordres de la Cour de France, on a fait une perquisition le long des Côtes d'Italie, pour examiner si tous les Bâtimens qui arborent Pavillon François, sont munis de Patentes du Roi Louis XV. en bonne forme, n'étant permis à aucuns autres de naviger avec ce Pavillon, tous autres Passeports étant révoquez.

IV. Par les Memoires venus de Corfou depuis l'impression des Journaux précédens, on a reçu un état des effets qui furent trouvez dans le Camp des Turcs, après la levée du siege de cette Place; lequel, s'il est juste, prouve assez que le Commandant de cette Armée avoit reçu un ordre positif de la Porte, d'abandonner cette entreprise, afin de ne pas exposer la Flotte Ottomane à une perte inévitable. Cette Liste contient qu'on avoit trouvé soixante piéces de Canons ou Mortiers, de differents calibres, la plûpart aux Armes Imperiales; seize cens Barils de poudre, quatorze cens sacs de farine, deux mille sacs de ris, quatre mille cinquante d'Orge, mille Chevaux ou Mulets, cinq cens Buffles, beaucoup de chair salée, & autres provisions, & environ deux mille hommes, la plûpart blesez ou malades, qui n'ayant pas pû être embarquez, furent faits Esclaves.

V. Après que le General Schuylembourg eut donné ses ordres pour faire conduire dans la Ville de Corfou le principal butin du Camp de l'ennemi, & ayant été informé que les Infideles n'avoient pas eu le tems

*Défenses  
d'arborer le  
Pavillon de  
France, que  
par permis-  
sion du Roi.*

*Suite de la  
levée du sie-  
ge de Corfou;*

*Le General  
Schuylem-  
bourg, sou-  
met le Fort  
de Butrinto.*

*aux Vénitiens.*

400

*Journal Historique sur les*

de rembarquer toutes les provisions qu'ils avoient ramassé sur la Côte de la haute Albanie, dont le principal Magazin étoit à Butrinto, qui n'est qu'à cinq lieues de la Bastie, & à environ huit de Corfou, il fit embarquer huit cens Soldats pour passer le petit bras de mer, qui separe l'Isle de Corfou de cette Côte. Il n'y avoit qu'environ cent Turcs en Garnison dans le Château ou Fort de Butrinto, pour la garde du Magazin; lesquels se voyant hors d'état d'être secourus, ils offrirent de le rendre aux Vénitiens à l'approche de leurs Troupes, pourvu qu'on leur donât la vie & la liberté, ce qui leur fut accordé. On y trouva du grain, des farines, & d'autres provisions. Le General de Schuylembourg y fit mettre une Garnison de 130. hommes, en attendant que le Senat de Venise eût décidé sur la conservation ou démolition de ce Poste: l'avis de ce General étoit, dit-on, de le conserver & fortifier, comme un Poste très avantageux par sa situation, pour les intérêts de la Republique; ayant en attendant les avis de Venise, fait raser divers autres petits Forts que les Turcs avoient le long de cette Côte, qui auroient inquieté celui de Butrinto.

*Mouvements  
inutiles de  
la Flotte des  
Vénitiens,  
pour joindre  
celle des  
Turcs.*

VI. Ce fut inutilement que la Flotte Vénitienne se mit en état de suivre celle du Sultan, après qu'elle eut fait voile des environs de l'Isle de Corfou. Elle s'y prit trop tard pour la joindre, puis que les Turcs étoient déjà à l'Ancre dans le Golfe de Coron, avant que le Capitaine General Pizani, fut arrivé à l'Isle de Zante, au delà de celle de Cefalonie, qui n'est pas tout à fait

à moitié chemin de la Navigat on qu'il faut faire , pour aller de Cortou aux Isles de Sapienza , qu'il faut cotoyer avant de pouvoir entrer dans le Golfe de Coron : d'où celle des Turcs avoit passé au Golfe de Napoli de Romanie.

Il est à remarquer , que les Escadres des Vaisseaux & Galeres Auxiliaires, avoit celles du Pape & de Toscane , de même que celles des Couronnes d'Espagne & de Portugal , voyant Cortou délivré du danger dont l'Italie étoit menacée , ont rebroussé chemin, n'ayant point d'ordre de suivre la Flotte Vénitienne. On prétend même que les Generaux de la Republique ont déjà donné quelque sujet de mecontentement à ceux de Portugal , & peut-être aux autres qui étoient venus à son secours. Cependant à moins qu'on ne donne des quartiers d'hiver dans les Ports d'Italie , aux Escadres d'Espagne & de Portugal , elles se verront dans la nécessité de retourner dans les leurs ; cela étant, il est incertain si elles reviendront au Levant le printems prochain, vû le peu d'attention que les principales Puissances intéressées à cette guerre , ont de cultiver l'amitié & la bonne intelligence avec les Couronnes qui ont si genereusement frayé les frais de cet armement Naval. Ce qu'il y a de certain c'est que les Escadres d'Espagne & de Portugal ont relâché en Sicille , en attendant les ordres de leurs maitres : & que les Galeres du Pape, sont revenueës à Civita Vecchia.

VII. Par les dernieres lettres d'Italie , qu'on vient de recevoir , on apprend que le Comte de Schuy'embourg , après avoir donné ses ordres pour reparer les Fortifications

*Le General  
Sohnylen-  
bourg passe  
en Morée  
avec des  
Troupes.*

endommagées de Corfou, en étoit parti avec la plus grande partie des Bâtimens Venitiens & Maltois, restez dans les Ports de cette Isle, avec quelques mille hommes, pour aller joindre le Capitain General Pizani à l'Isle de Zante, afin de tâcher de profiter de la consternation des Turcs, & avec l'aide des Grecs de les chasser de quelques Castons du Royaume de Morée, pour y pouvoir loger pendant l'hyver quelques Regimens des Troupes de la Republique.

*Desordres  
que produit  
l'az ile  
des voleurs  
dans les  
Egl'ies &c.*

VIII. On a tenu à Rome une Congregation de l'Immunité Ecclesiastique pour chercher les moyens de remedier aux abus qui se commettent frequemment par l'azie que les Voleurs & autres Criminels trouvent dans les Eglises & Monasteres, où ils se refugioient, ce qui a souvent produit de très-grands desordres.

## A R T I C L E V.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE & en HONGRIE, depuis le mois dernier.*

*Etats de  
l'Empire qui  
demandent  
la diminu-  
tion des mois  
Romains.*

I. C'ÉTOIT pas sans raison, qu'on continua dans le precedent Journal, \* que quelques Membres de l'Empire paroissent dans l'intention, de demander que la *taxe des mois Romains*, (fixée par la Diette de Ratisbonne, à cinquante, au lieu de cent, suivant la demande de l'Emperer,) fut encore reduite à un plus bas prix. Car dans l'Assemblée du Cercle du Haut-Rhin, qui se tint au mois d'Octobre, les Deputez de

Mem

\* Voyez Novembre page 339.

Membres de ce Cercle , situez à la gauche du Rhin , declarerent , qu'ils ne pouvoient tout au plus , fournir leur contingent que sur le pied de *vingt cinq mois Romains* , vñ les excessives dépenses qu'ils ont fourni , & les desolations qu'ils ont souffertes , pendant la derniere guerre par les Armées des deux partis ; ces États ayant été un des principaux Theatres de cette guerre.

II. Mr. Viard , ( né sujet des États de Lorraine ) étant parvenu par son merite , & par ses longs services dans les guerres precedentes , sous le Regne des trois derniers Empereurs , aux Emplois de Colonel de Cavalerie & General de Bataille , fut aussi gratifié il y a quelques années par S. M. I. de la dignité de *Baron du St. Empire* ; Son Regiment , qui se trouva à la Bataille de Peterwaradin , donnée le 5. Août dernier ; s'y distingua , & y souffrit aussi beaucoup. Ce General combatit avec sa valeur ordinaire , à la tête d'une Brigade de Cavalerie dont son Regiment faisoit partie.

*Le General Viard est fait Baron de l'Empire*

III. Comme nous fumes contraint faute de place , de ne parler que succinctement le mois dernier , de deux actions considerables passées au siege de Temiswar ; nous en rapporterons ici les principales circonstances. La premiere regarde la tentative que les Turcs firent la nuit du 23. au 24. Septembre pour introduire un secours dans la Place d'environ douze cens *Spahis & Tartares* , les uns portant en Croupe 5. à 600. Janissaires , & les autres des sacs de poutres , de riz , de farine , de biscuit , & autres choses dont on sçavoit que la Garnison pouroit avoir besoin.

*Si secours que les Turcs veulent jeter dans Temiswar , mais sans succès.*

Le Serasquier de Belgrade avoit commandé pour cet effet, un Détachement de vingt-mille Turcs, & huit mille Tartares, avec ordre de tenter de forcer un quartier des Imperiaux, où commandoit le General Pa si. Celui-ci donna avis au Prince Eugene du mouvement & de l'approche des ennemis; ce Prince s'y transporta à l'entrée de la nuit, avec onze Bataillons, & y fit conduire 24. pièces de Campagne, chargées à cartouche, pour s'en servir dans le besoin.

Il est assez rare que ces entreprises nocturnes réussissent en matiere de guerre, il semble que les ténèbres ne sont faites que pour favoriser les amours illicites & de bonne intelligence, le vol, ou quelque autre crime. Quant aux surprises, & ruses de guerre, que'ques permises qu'elles soient, entre ennemis déclarez, elles souffrent toujours de grandes difficultez; souvent elles sont mêlées de confusion, faute de pouvoir distinguer l'ami de l'ennemi; de s'égarer dans la marche; de ne pouvoir pas apercevoir les Drapeaux pour les suivre, ou se rallier dans le besoin; soit enfin par le peu d'accord de l'heure marquée, comme il arriva dans celles dont je parle.

On avoit donné avis au Commandant de Temiswar, de l'approche du secours, afin qu'à l'heure marquée, il fit une puissante sortie pour en faciliter l'entrée, pendant qu'il amuseroit les assiegeans d'un autre côté. Soit que les Horloges, ou les Montres de la Ville assiegee ne quadraient pas avec celle du Camp des Turcs; il est certain que sur le minuit, le quartier du General Pa si fut vigoureusement attaqué, & encore mieux  
défen-

déffendu: aparamment qu'ils chargerent plû-  
tôt que le Commandant de la Place ne s'y  
attendoit ; car il ne fit faire sa sortie qu'en-  
viron une heure après ; de maniere que l'u-  
ne & l'autre attaque fut sans succès, ceux  
qui les conduisoient, ayant été repoulliez  
avec perte.

IV. Les Imperiaux furent plus heureux  
dans l'assaut qu'ils donnerent le premier Oc-  
tobre à la *Palanque*, qui dura depuis 8. heu-  
res du matin jusqu'à environ midy, avec un  
carnage extraordinaire. Il faut toute la va-  
leur & l'atrepiciété des Officiers & soldats  
Imperiaux, pour vaincre l'opiniâtre firmeté  
des Ottomans, qui firent un feu continuel  
sur les Chrétiens; ils n'abandonnerent leur  
terrain que pied à pied, après avoir fait perir  
par le sabre, la plus grande partie de ceux  
qui s' estoient avancez les premiers. Cette  
*Palanque* est un ouvrage bien fortifié &  
s' estoye à la Turque, revêtu de pierre de taille,  
auquel on a donné le nom du Fauxbourg  
de *Palanque*, que l'ouvrage couvroit; lequel  
contient plus d'endoye, & plus d' Habitans,  
que la Ville de Temsuar.

Les avis particuliers venus de Vienne,  
& même du Camp ont assuré, qu'avant que  
les Chrétiens aient pû se rendre maîtres de  
cet ouvrage, il y a péri plus de 230. Officiers,  
tant supérieurs que subalternes; & que les  
Imperiaux y ont eû près de six mille hom-  
mes tués, ou mis hors de Combat, sans  
comprendre ceux qui sont morts de maladie,  
ou qui ont été envoyez dans les Hôpitaux.  
Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Armée  
Imperiale a été fort affoiblie, mais les grands  
avantages que l'Empereur tire de cette glo-

*Les Impe-  
riaux prom-  
nent d'assaut  
la Palan-  
que de Tem-  
suar.*

*Perte faite  
à la prise de  
cet ouvrage.*

ricuse Campagne, le mettent en état de réparer bien-tôt ses pertes, & de profiter de la consternation générale répandue dans l'Empire Ottoman. On se flatte déjà que l'année prochaine on fera la conquête de Belgrade, & qu'on soumettra à la domination de Sa M. I. les vastes Provinces de Walschie, & de Moldavie, pour les incorporer au Royaume d'Hongrie, dont la Principauté de Transilvanie fait aujourd'hui partie. Ces espérances paroissent assez bien fondées, quand même la plupart des Princes de l'Empire, négigeroient de fournir les puissants secours que la Cour Imperiale attend d'eux, sans lesquels les Imperiaux viennent de faire de si glorieux exploits.

*La Ville & Château de Temiswar se rend par Capitulation.*

V. Après que Mr. le Prince Eugene de Savoye se fut ainsi rendu maître de la Palanque, dont on vient de parler, & de tous les retranchemens dont ce grand ouvrage étoit fortifié; ce General y fit élever des Batteries de Canons & de Mortiers, avec lesquels on commença de foudroyer la Ville de Temiswar le six Octobre. On continua un feu terrible jusques au onze du même mois avec 43. pièces de gros Canon & 30. Mortiers à Bombes & Boulets rouges. La plupart des défenses de la Ville étoient déjà renversées, lorsque le 12. un peu avant midi le Commandant de Temiswar ayant arboré un Drapeau blanc sur les Rempars du côté de l'attaque, fit battre la Chamade, & demanda à capituler.

Le Prince Alexandre de Wirtemberg qui avoit été légèrement blessé à la prise de la Palanque, étant de jour, en donna avis au Prince Eugene; on envoya des Otages de part & d'autre, qui furent de la part des

Turcs, Achmet Aga Commandant du Château, & Ali-Effendi Officier General. De la part des Imperiaux on envoya dans la Place le General Comte de Walis, & le Comte Philippi. La nuit du 12. au 13. Octobre, qui étoit le quarante-troisième jour de l'ouverture de la tranchée, la Capitulation fut signée au quartier du Prince Eugene. Elle porte en substance, que le 13. on livreroit une Porte de la Ville aux Imperiaux: Que le 16. les Turcs évacueroient la Place; Que la Garnison seroit conduite à Beigrade en toute sureté: Qu'ils sortiroient & emporteroient leurs Armes, Bagages & tous leurs effets: Que les Assiegeans leur fourniront mille Chariots pour faire ce transport: Que les Assiegez laisseront dans la Ville & le Château toute l'Artillerie, & Munitions de bouche & de guerre, qui se trouveront dans les Magazins, dont on fera un Inventaire, signé par les Commissaires de part & d'autre: Qu'il étoit loisible aux Habitans, tant Chrétiens que autres, de rester dans la Ville, ou de se retirer où bon leur semblera avec leurs effets, &c. Voi à de quelle maniere la Ville & Forteresse de Temiswar est rentrée sous la domination Chrétienne, après avoir été sous celle des Ottomans l'espace de cent soixante-cinq ans.

VI. On n'a point encore vu de Liste exacte des morts & des blessez à ce siege: Parmi ceux qui le furent à la prise de la Palanque, on a nommé parmi les morts, le Comte Tattembach, le Comte Kazianer, le Baron de Beck, & Mr. Smidingher: Et parmi les blessez, les deux Princes de Wir-

*Officiers  
tuez & bles-  
sez à la prise  
de la Palan-  
que.*

408 *Journal Historique sur les*  
 temberg, Mrs. Ahornada; Broune, Leving-  
 stein, Rudolfin, Ghaier, Faber, le Baron  
 de Kazianer, Fack, Degano, Coroda, Vif-  
 fe, Hohenbarth, Pfeiffershoven, Thietrich,  
 Somniva, & le Com e d'Hamilton, tous  
 Officiers Generaux ou Colonels. Il y eut  
 aussi dans cette seule occasion 33. Capitai-  
 nes, cinquante-deux Lieutenans, & 123.  
 Officiers subalternes tuez ou bleffez, & des  
 Soldats à proportion.

*Le Mar-  
 quis de  
 Marcilly  
 l'est à la  
 Tranchée.*

On a déjà remarqué dans un autre endroit,  
 que le Prince Emanuel de Portugal fut bleffé  
 en allant à la tranchée: nous devons enco-  
 re ajouter, que Mr. le Marquis de Marcilly,  
 Général de Bataille, fut bleffé à la jambe,  
 dans la Tranchée où il commandoit le onze  
 Octobre, deux jours avant la reduction de  
 la Place.

*Ordonnance  
 de l'Empe-  
 reur pour la  
 levée de 20.  
 mille En-  
 salfés pour  
 les recrues  
 &c.*

VII. Quoique par les glorieux avantages  
 que Mr. le Prince Eugene a remporté sur  
 les Infideles la Campagne dernière, l'Ar-  
 mée Imperiale ait été fort affoiblie; cette  
 perte sera bien tôt réparée, puisque l'Em-  
 pereur a fait publier une Ordonnance, qui  
 enjoint aux Etats Hereditaires de l'Auguste  
 Maison d'Autriche, de fournir incessamment  
 & au plus tard dans le courant du mois de  
 Janvier 1717. six mille Chevaux, & vingt  
 mille hommes de pied, pour recruter les Re-  
 gimens Imperiaux qui ont fait la Campagne  
 de Hongrie. Les Princes, soit d'Allemagne  
 ou d'ailleurs, qui ont fourni quelques Regi-  
 mens pour le service de l'Empereur, contre  
 l'ennemi du nom Chrétien, les doivent re-  
 cruter en leur particulier. Il y en a quelq-  
 uns, qui par un surcroit de zele, font tra-  
 vailler à de nouveaux Regimens pour la mé-  
 me cause.

VIII.

VIII. Les dernières lettres de Vienne *Les Turcs évacuent Temiswar.* qu'on reçoit en finissant cet Article, portent que la Capitulation de Temiswar avoit été exécutée de bonne foi de part & d'autre.

Que comme le nombre de Chariots que les Impériaux avoient promis de fournir aux Turcs ne suffisoient pas pour charger tous leurs effets & bagages; on leur avoit permis d'acheter au Camp, quatre cens chariots de ceux qui avoient été pris à la Bataille de Peterwaradin, avec des Bœufs, Buffles, & Chameaux; dont les Ottomans savent faire un meilleur usage & en tirer plus de service que les Chrétiens. Que le 15. Octobre la plus grande partie de la Garnison étoit sortie & avoit été camper dans une Isle au delà de la Ville, pour y attendre le reste, avec les Habitans qui ont déclaré ne vouloir pas rester dans la Place; lesquels ont eu permission, de différer de quelques jours leur départ, afin d'avoir le tems d'emballer leurs équipages & effets; que cependant ils avoient livré, au jour nommé, toutes les Postes de même que la Ville & le Château, sur la promesse que Mr. le Prince Eugene leur avoit donnée, que la Garnison Impériale ne leur feroit aucune insulte; & que tout seroit conduit en sûreté à Belgrade par le plus court chemin.

IX. Comme la Table générale des matières, occupe la place destinée au Catalogue des morts; nous le renvoyons à un autre Journal. Mais on ne peut pas se dispenser de faire mention dans celui-ci, de la mort du Serenissime *Archiduc Leopold d'Autriche*, fils de l'Empereur. La petite verole l'enleva, après cinq jours de maladie, le 4. Novembre: il étoit

*Mort de l'Archiduc.*

Il étoit né le 13. Avril de la presente année. Cette mort a causé une legitime affliction, non seulement à toute la Cour Imperiale, mais aussi à tous ceux qui s'interessent à la conservation des Maisons Souveraines de l'Europe: Il semble que cette douleur est en quelque sorte temperée par la grosseffe de l'Imperatrice, dans l'esperance qu'elle accouchera d'un nouveau Prince.

X. La Capitulation de Temitwar s'est executée de bonne foi de part & d'autre. Comme elle differe de quelques circonstances, à ce que les premieres nouvelles en avoient débité, telles qu'on l'a raporté dans l'Article d'Allemagne; on joindra ici l'essentiel de cette convention, qui fut signée le 13. Octobre, par Mr. le Prince Eugene de Savoye, de la part de l'Empereur; & de la part des Turcs par Mehemet Aga Azebani, & par Chadzi Mehemet, contenant dix Articles, dont voici la substance.

*Capitulation de Temitwar.*

1. Que la Garnison & tout ce qui lui appartient, aura la liberté de sortir de la Place, sans qu'il lui soit fait ni tort, ni violence, par quelque Nation que ce soit. *Accordé à l'exception des deserteurs.*

2. Que la Garnison, tant à pied qu'à cheval, sortira avec armes & bagages, Drapeaux déployez & tambour battant, suivie des Habitans qui voudront sortir avec leurs effets & familles, pour être le tout, sous bonne escorte, conduits à Belgrade, par le plus court chemin, en huit jours de marche. *Accordé: mais on devra laisser des Otages jusqu'au retour du Convoi.*

3. Que les Chrétiens fourniront sept mille Chariots bien attelés, pour porter les femmes, enfans & effets de tous ceux qui évacueront la Place. Qu'il sera permis aux Particuliers d'acheter des Chariots ou des bestiaux, pour s'en servir dans ce trajet, si bon leur semble. *Comme il n'est pas possible de fournir un si grand nombre de Chariots, on promet d'en fournir mille aux Assiegez; leur permettant d'en acheter ce qu'ils en auront besoin au delà, étant convenu de part & d'autre qu'il ne sera commis aucun acte d'hostilité ni d'inimitié.*

4. Que pendant la marche il sera fourni les vivres & subsistances nécessaires aux Assiegez, en payant à prix raisonnable. *Accordé.*

5. Que l'Escorte ne se mêlera point, pendant la marche, parmi les Assiegez; qu'au contraire elle veillera à les mettre à couvert de toute insulte. *Accordé.*

6. Que la Garnison remettra fidelement aux Assiegeans l'Artillerie, munitions & provisions qui se trouveront dans la Place, dont on dressera un Inventaire en forme; mais ce qui appartient aux Particuliers, il leur sera permis d'en disposer à leur volonté; & que cependant la Capitulation étant signée, on livrera une Porte aux Assiegeans. *Il sera loisible aux Assiegez & autres qui évacueront la Place, de prendre des munitions pour tirer quelques deux coups. Qu'à l'égard des provisions qui sont en propre aux particuliers, ils pourront les emporter avec eux. Pour ce qui regarde la consignation de la Porte & des ouvrages extérieurs; le General Prince Alexandre de Wirtemberg est chargé d'un Plein-pouvoir d'en convenir avec les Assiegez.*

7. Que les Esclaves & autres Chrétiens, qui ont embrassé volontairement, depuis longtems

la foi Mahomerane, & qui veulent suivre la Garnison, ne pourront point être retenus. Que les Rasciens, Grecs, Juifs, Armeniens & autres Nations domiciliez dans Temiswar, pourront aussi, si bon leur semble, suivre la Garnison, n'étant permis de retenir par force que les Transfuges durant le Siege. *Accordé à tous ceux qui voudront sortir ou rester dans la Ville, la liberté de faire ce qu'ils voudront, & de disposer de leurs effets & facultez: mais à l'égard des deserteurs, ils seront renaus.*

8. Qu'il sera permis aux *Coruzze* \* qui se trouveront dans Temiswar, d'en sortir pour se retirer dans Be'grade. *Cette Canaille peut aller par tout où elle voudra.*

9. Qu'il sera permis tant à la Garnison, qu'aux Habitans, qui doivent ou veulent sortir de la Place, d'y vendre tous leurs effets, ou partie d'iceux. *Accordé.*

10. Qu'on accordera dix jours pour se préparer à l'évacuation de la Ville & du Château, ou à charger leurs effets, sur les Chariots qui doivent leur être fournis; sans que pour aucun cas, sous quel prétexte que ce soit, il soit fait nul empêchement à la sortie, ni à la marche des Assiegeans; & que la presente Capitulation sera religieusement observée de la part des Chrétiens. *Accordé, la Garnison sortira deux jours après qu'on lui aura fourni les mille Chariots qu'on lui promet; & cependant la Porte & les Ouvrages extérieurs seront remis & confiés aujourd'hui. Fait au Camp de Temiswar le 13. Octobre 1716. &c.*

A R-

\*. *C'est ainsi qu'on nomme les Hongrois Mecontans refugiez sur le Territoire des Turcs,*

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en POLOGNE & Etats du NORD, depuis le mois dernier.

I. **H**ambourg, comme Ville Imperiale, avoit toujours été envisagée libre & independante, ne reconnoissant pour son Chef que les Etats de l'Empire, aux loix duquel elle étoit soumise comme les autres Membres du Corps Germanique. Il semble qu'elle est aujourd'hui déçhée de cette ancienne liberté; du moins on y a donné deux atteintes depuis peu de mois, qui doivent être fort sensibles à ses Habitans. Nous par âmes de la premiere dans le Journal de Novembre, pag. 355. au sujet du Lord Duffus E. Orléans, qui s'y étant réfugié, fut enlevé, du lieu de cet azyle à la requisition du Resident de la Régence d'Hanover, livré & conduit à Londres où l'on l'enferma dans la Tour.

La seconde infraction faite à cette liberté, arriva le 12. du mois d'Octobre de la maniere suivante: Le Sr. Botcher, Resident du Czard de Moscovie à Hambourg, se rendit chez les Magistrats pour leur demander un Detachement des Dragons de la Garde, afin s'y a réter. di-i, un *Officier Moscovite chargé de gros crimes, qui s'étoit sauvé de la Cour du Czar, & qui se trouvoit presentement dans la Ville de Hambourg.* S. demande lui ayant été accordée, on joignit aux Dragons presque tous les Domestiques du Resident, qui allerent enlever dans son Auberge

*Plainte du Roi de Suede à ce sujet.* *berge, non pas un Officier Moscovite, mais un Colonel Polonois, au service du Roi de Suede, nommé Winzotski, que ce Prince avoit chargé de quelques Commissions en Hol- lande & ailleurs.*

Il fut d'abord conduit dans la maison du Resident, qui se disposa à le faire transférer hors la Ville, pour être conduit au Czard son Maître. Ses papiers furent saisis & examinez sans qu'on y trouvât rien de suspect, ni qui dût lui occasionner un pareil traitement. Cette affaire éclata bientôt dans toute la Ville; Le Resident de Suede & le General Welin & Duker en donnerent part à tous les Ministres étrangers, comme d'une chose qui interessoit tous ceux qui ont du respect & de la veneration pour le sacré Droit des Gens. Tous ces Ministres en porterent leurs plaintes aux Magistrats d'Hambourg, & leur en firent sentir les consequences: ceux-ci firent deux Députations consecutives au Resident Moscovite, en lui demandant la liberté du prisonnier, puis qu'on leur en avoit imposé en leur disant qu'il étoit Sojet & Officier du Czard, ce qui étoit une supposition indigne, vû que ce Seigneur Polonois n'avoit jamais été au service de Sa Majesté Czarienne; qu'au contraire il étoit depuis plusieurs années à celui de la Couronne de Suede, revêtu d'ailleurs d'un caractère qui le rendoit respectable au Magistrat. Toutes ces raisons & plusieurs autres furent inutiles, ainsi tout ce que le Magistrat put faire, fut d'ordonner une exacte Garde aux Portes de la Ville, afin d'empêcher que rien n'en sortît sans être visité; Ils expedierent ensuite des Exprés à l'Empereur, au Czard, & dans quelques autres Cours

*Matières du tems. Decemb. 1716. 415*

Cours pour y porter leurs plaintes de cette injuste violence, sans que jusqu'à present elles ayent produit la liberté du prisonnier; au contraire le 26. du mois d'Octobre, le Resident Moscovite, donna un écrit au Magistrat d'Hambourg, au nom du Czard, qui ordonoit que le prisonnier lui fut conduit. D'un autre côté le Roi de Suede, par ses Ministres, a fait déclarer, que si l'on ne relâchoit le Comte Winzofski, pour jouir du droit d'azile, Sa M. Suedoise s'en vengeroit sur les Sujets de la Ville de Hambourg, feroit saisir & confisquer tous leurs Vaisseaux dans les Ports de Suede, dont les Capitaines, & Commandans seroient emprisonnez par represailles. Voilà l'embaras dans lequel les Hambourgeois se sont mis, pour avoir trop legerement secondé l'imperieuse volonté & l'authorité despotique, que les Moscovites exercent dans tous les Etats où ils peuvent penetrer.

II. Enfin on a eu la certitude que les Puissances Confederées du Nord s'étoient desistées de l'exécution du projet de faire une descente en Scanie, pour porter la guerre jusques dans le centre du Royaume de Suede. Le Roi de Dannemarck en rejette toute la faute sur le Czard de Moscovie par une *Declaration du 10. Octobre dernier*, que ce Prince a fait publier & repandre dans diverses Cours d'Allemagne, dont voici l'essentiel.

*Plaintes des  
Roi de Danz  
nemarck  
contre le  
Czard de  
Moscovie.*

*Extrait*

*Extrait de la Declaration du Roi de Dan-  
nemark, contre le Czar de Moscove.**Declaration  
à ce sujet.*

Q Ue comme la plûpart des Cours seront, sans doute, surprises de ce que la descente projetée en Scanie, n'a pas eu d'effet, & de ce qu'on l'a renvoyée à un autre tems, quoi qu'on eût fait tous les preparatifs necessaires pour cette entreprise; & que S. M. Czarienne eût fait transporter en Zelande toutes ses Troupes qui étoient en Allemagne, non sans beaucoup de peines & de risques. S. M. Danoise pour prévenir tous les soupçons qu'on pourroit former là dessus à son égard, tant pour le présent que pour l'avenir, a ordonné de mettre au jour ce qui suit: afin de donner à toutes les personnes impartiales une juste idée du véritable état de cette affaire, sçavoir; Que les Suedois ayant été entièrement chassés des Terres d'Allemagne par les armes alors confederées, & l'Empire par là mis en sûreté; il ne restoit plus d'autres moyens suivant les regles de la Politique, & l'usage de la guerre, que d'aller attaquer avec vigueur l'inflexible Roi de Suede dans le cœur de ses Etats, pour l'obliger avec le secours de Dieu, à faire une paix sûre, bonne & avantageuse pour tous les Hauts Alliez: Que L. M. Royale & Czarienne avoient été pleinement d'accord à cet égard, & que pour procurer un ouvrage si salutaire, on avoit concerté un abouchement entre ces deux Potentats: ce qui après six semaines d'attente, s'étoit exécuté aux environs d'Ham-  
bourg: Que dans cette entrevûe, après divers débats, on avoit fait une convention entre leurs Majestez le 3. Juin, dans laquelle on

*Matières du tems. Decemb. 1716. 417*  
avois arrêté expressement que la descente en Scanie se feroit cette année, & réglé entierement tout ce qui concernoit l'exécution de ce dessein. Sur quoi le Roi de Dannemarck étant retourné chez lui, fit travailler jour & nuit à l'équipement de sa Flotte, assembler de tous ses Pais les Bâtimens de transport, avec des dépenses incroyables, & au grand dommage du Commerce: I fit aussi tout son possible (ainsi que S. M. Czarienne doit l'avoir remarqué depuis son arrivée à Copenhague.) pour procurer toutes les autres choses necessaires, & favoriser autant qu'il étoit en son pouvoir, la descente, du succes de laquelle tout dépendoit. Cependant avant qu'on eût fait la convention touchant la descente, dans l'entrevûë près de Hambourg, le Roi de Dannemarck avoit été obligé de détacher une forte Escadre de sa Flotte, sous les ordres du Vice-Amiral Gabel, pour aller au secours de son Royaume de Norvege, & il ne pouvoit pas la faire revenir, avant que les ennemis se fussent entierement retirés; sans exposer une grande partie de ce Royaume à leur discretion: de sorte que S. M. ne put envoyer cet ordre audit Vice-Amiral que le 18. Juillet, lui enjoignant de hâter son retour autant qu'il lui seroit possible, sans s'arrêter par aucun empêchement, que ceux qui pourroient venir d'enhaut. Le vent lui fut contraire pendant quelque tems, & ce retardement, ne provint que du Tout-Puissant, qui commande au vent & à la Mer, de sorte qu'on ne pouvoit pas en attribuer la faute au Roi de Dannemarck. De plus, les Suedois étoient forts sur Mer, & S. M. Czarienne Elle-même n'avoit pas jugé à propos, que la Flotte Danoise & les Vaisseaux Russiens,  
qui

qui étoient à Copenhague mirent à la voile, pour aller escorter les Troupes Russiennes qui devoient être transportées de *Kostock*, avant le retour de la susdite Escadre, que personne ne desiroit avec plus d'ardeur que S. M. Danoise. Lors que le Vice-Amiral fut revenu en Août, que la Flotte combinée eût mis en Mer, & que les Troupes Russiennes eurent débarqué en Zélande, ( ce qui avoit pris quelque tems, ) on ne put être prêt qu'en Septembre pour la descente : *Mais dans le tems que tous les Bâtimens de transport étoient assembles, & que les Troupes étoient prêtes à être embarquées, en sorte que le Roi faisoit état de faire la descente dans peu de jours, & même le 21. Septembre, les Generaux & Ministres Russiens commencerent seulement alors à faire quelques difficultez aux Generaux Danois, & leur declarerent le 17. dans une Conférence, que S. M. Czarienne, ( eu égard à l'état des affaires, & craignant qu'on ne trouvât pas de subsistance en Scanie, ) ne jugeoit pas qu'il fût convenable de faire la descente cette année, mais qu'on devoit la renvoyer au Printems prochain. Cela surprit fort S. M. Danoise, ainsi qu'il est facile de le comprendre; d'autant plus que si du côté du Czard on avoit voulu faite un changement à ce qui avoit déjà été arrêté, on auroit dû l'avoir déclaré à tems, afin d'épargner tant de sommes considerables que le Roi avoit déjà fournies pour la descente. Là dessus S. Majesté representa le 20. Septembre à S. M. Czarienne par un écrit fort ample, que quoique la saison fût fort avancée, on pouvoit néanmoins exécuter facilement la descente avec des forces superieures, & prendre poste dans le pais:*

qu'on

qu'on y trouveroit assez de subsistance, ou qu'il seroit facile d'y en transporter des Provinces Royales, avec lesquelles la communication étoit toujours ouverte &c. Le jour suivant on tâcha encore verbalement d'engager le Czard à faire la descente ; mais il répondit, *qu'il persistoit dans la resolution qu'il avoit prise* : Que si le Roi vouloit entreprendre seul la descente, il fourniroit pour cet effet 15. Bataillons & 1000. Chevaux, suivant la convention faite devant Stralsund, ou qu'il consentiroit à tout pour le Printems, mais que pour le present, il ne pouvoit & ne feroit rien de plus à cet égard. Sur quoi le 23. Septembre le Roi lui fit demander 28. Bataillons au lieu de 15. pour entreprendre seul la descente cette année, mais le Czard l'ayant refusé, S. M. lui déclara que les choses étant ainsi, elle ne souhaitoit plus aucune de ses Traudes, mais le prioit de les vouloir faire transporter incessamment hors de son Pais, afin de pouvoir renvoyer les Bâtimeens de transport qui coutoient par mois 40000. Risdales, à quoi S. M. Czarienne avoit consenti, &c.

III. On raisonne différemment sur cette méfintelligence, ( suppose qu'il y en ait de solide, ) car les uns ne l'envisagent que comme une feinte, qui cache quelque trait de politique que le tems dévoilera. D'autres croient que le Czard n'a pas crû devoir employer ses forces à procurer l'agrandissement du Roi de Dannemarck ; qu'il veut s'en servir plus utilement, en profitant de la conjoncture, pour agrandir ses Etats du côté de Moldavie & de L'Ukraine, afin de resserrer la Republique de Pologne de ce

*Le Czard  
son départ de  
Danne  
marck pour  
repasser en  
Pologne.*

côté-là, & devenir voisin de la Transilvanie; sans de pousser plus loin ses vûes à mesure que les tems deviendront favorables. Il croit d'avoir assez favorisé les Princes liguez du Nord, en replaçant le Roi Auguste sur le Trône de Pologne, & en procurant aux Rois de Dannemarck, de Prusse, & George d'Angleterre, l'occupation de tous les États que la Couronne de Suede avoit en Allemagne, & même ceux de la Maison de Holstein; leur laissant le soin de discuter leurs intérêts dans les Negociations d'un Traité de Paix, pour s'en assurer la possession, comme de son côté il tâchera de se conserver celle de Livonie, afin d'être le Maître du plus considerable Commerce de la Mer Baltique. En attendant, il partit de Copenhague le 27. Octobre, avec la Grande Duchesse de Moscovie son épouse, prenant la route de Hambourg, pour passer par les États de Brandebourg & de Pologne, où il s'arrêtera quelque tems.

*Suite des  
troubles de  
Pologne.*

IV. Les Conferances qu'on avoit renouïées à Cazimir, \* n'ont pas eû un meilleur succès que celles de Lublin, mais on en a tenu de nouvelles à Varsovie, qui semblent avoir rapproché les esprits à un accommodement; néanmoins on y apercevoit encore de grandes difficultez comme il sera aisé d'en juger par la lecture de l'abregé de cette négociation que je vais joindre ici.

*Combat  
entre les  
Confederes  
& les Saxons.*

Pendant la négociation, & nonobstant la suspension d'armes il s'est commis de part & d'autre divers actes d'hostilité, capables d'aigrir les esprits. Les Saxons ayant encore tué un Gentilhomme Polonois qui refusoit de

\* Voyez Novembre pag. 347.

*Matières du tems. Decemb. 1716. 421*

de payer les sommes qu'ils lui demandoient sur les Terres, un Corps des Confederez surprit 400. Saxons campoz derriere les retranchemens de Prague, proche de Warsovie, en tuèrent plusieurs, & le reste fut mis en fuite. Le Roi Auguste vit cette escarmouche des fenêtres du Château. Cinq jours après, qui étoit le quatre Octobre, le Lieutenant General Boze à la tête de sept Régimens Saxons de quinze cens hommes chacun, alla attaquer environ cinq mille Lithuaniens qui campoient à quelques lieus de Thorn, sous les ordres du General Gniadowski, qui après un rude Combat, les chassa de leur Poste.

V. Après plusieurs contestations on étoit convenu que le Roi Auguste renverroit toutes ses Troupes Nationales en Saxe par trois routes différentes; & que quinze jours après cette évacuation, le Roi indiqueroit une Diette Generale; qu'au même tems que les Universaux en seroient publicz, la Confederation se separeroit & seroit dissolüe. Cet article fut signé des Deputez & Commissaires de part & d'autre: car on étoit convenu de signer chaque Article séparément, à mesure qu'on les regleroit.

Les Confederez demanderent, qu'avant de passer plus outre, le Roi, & le Prince Do horucki, Mediateur du Czard, fit sortir les Troupes Moscovites qui venoient d'entrer de nouveau sur les terres de la Republique, sous le Commandement du General Ronne. Le Mediateur répondit, que suivant les ordres du Czard son Maître, les Troupes Russiennes étoient venues, nuës pour agir contre ceux qui s'opposeroient

*Articles convenus & consestez entre le Roi Auguste & les Confederez de Cologne.*

*Plaintes des Polonois, contre la mediation Moicovise.*

„ roient à la Paix : qu'il savoit que le Roi  
 „ y étoit bien disposé : qu'il conseilloit aux  
 „ Confederez de s'accommoder au plutôt  
 „ avec leur Roi ; peu de jours après il des-  
 „ clara en pleine Assemblée, qu'au moment  
 „ que la Confederation seroit rompuë & se-  
 „ parée, le General Ronne avoit ordre d'al-  
 „ ler prendre des quartiers d'hiver dans les  
 „ Palatinats de Podlachie & de Volhinie ,  
 „ afin d'être à portée de veiller aux mou-  
 „ vemens des Tartares, & qu'il venoit un  
 „ plus grand nombre de Troupes Russien-  
 „ nes de Danemarck , par la Pommera-  
 „ nie, pour joindre celles du General Ron-  
 „ ne &c.

*Sentiment  
 du Général  
 Flemming  
 Saxon sur la  
 mediation de  
 Pologne refu-  
 sée.*

Cette Declaration surprit fort les Confe-  
 derez , qui se plaignirent aigrement de la  
 conduite & du procedé de cet Ambassadeur,  
 qui n'agissoit pas en vrai Mediateur, mais p'ê-  
 toit en partisan outré des ennemis de la Po-  
 logne. Le General Flemming , ( qui a re-  
 puis la fonction de Commissaire du Roi ,  
 quoi qu'on eût promis aux Confederez ; qu'il  
 seroit congedié de cet Emploi ) dit là dessus,  
 „ que les Confederez avoient choisi le Czard  
 „ pour Mediateur & garant de la paix à fai-  
 „ re. Que le Roi ne l'avoit pas refusé ,  
 „ bien qu'il eût lieu d'esperer , qu'on auroit  
 „ choisi Sa Majesté Polonoise elle-même pour  
 „ être le Mediateur entre les Peuples & les  
 „ Troupes , Qu'ainsi les Confederez ne de-  
 „ voient imputer qu'à leur propre condui-  
 „ te, tout ce qui pourroit arriver de fâcheux  
 „ pour eux de la mediation du Czard.

Ces discours exciterent un démêlé très-  
 vif dans l'Assemblée : Les Députez nierent  
 „ formellement, qu'ils eussent recherché la  
 me-

7 mediation du Czard; Que les démarches  
» qu'ils avoient faites à la Cour de Vien-  
» ne, prouvoient le contraire; Que le Ge-  
» neral Flemming se moquoit d'eux, lors  
» qu'il disoit, qu'on devoit prendre le Roi  
» Auguste pour Mediateur; que ce seroit le  
» faire Juge dans sa propre cause, puisque  
» si Sa Majesté n'avoit pas fait entrer de sa  
» propre autorité les Troupes étrangères,  
» & laissé leurs vexations violentes impu-  
» nies, ils n'auroient pas eu besoin d'en ve-  
» nir aux extrémités de se confederer. Que  
» la Noblesse n'a pris les armes qu'après  
» avoir inutilement porté ses plaintes à Sa  
» Majesté & à son Conseil, contre la vio-  
» lation de leurs libertés & privileges, dont  
» lui (le General Flemming) même avoit  
» été un des principaux Auteurs de cette  
» violence, &c. Après quoi ils se retirerent,  
» ayant fait des protestations sur l'injustice  
» avec laquelle on traitoit une Noblesse li-  
» bre & indépendante.

L'Evêque de Cujavie, l'un des Plenipo-  
tentiaires du Roi Auguste, rechercha les  
Deutez de la Confederation, pour renouer  
les Conférences. Ils y acquiescerent, sous  
la promesse qu'on leur donna, d'une pleine  
satisfaction. Cette entrevüe se tint dans la  
maison des Jesuites le 8. Octobre, où l'on  
ne traita principalement que de la prolongation  
de la suspension d'armes, dans la-  
quelle le Comte Flemming ne voulut pas  
se trouver, jusques à ce que les Deutez de  
la Noblesse Confederée eût acquiescé que  
la Pologne fourniroit l'entretien des Trou-  
pes Saxonnes, jusqu'à l'évacuation: Ceux-  
ci rejeterent cette proposition, & cepend-  
ant

da et convinrent, avec le Mediateur Moscovite, & l'Evêque de Cujavie, de l'Archieve qui concernoit la suspension d'armes; le signerent & laisserent en blanc la place du Song du Comte, qui le signa aussi lors qu'on le lui envoya.

*Demandes des Polonois au Roi Auguste, en faveur de la Religion Catholique rejetées.*

Cela étant fait, il survint deux autres difficultez; l'une que la Noblesse demande qu'à l'avenir, on ne souffrira point qu'on érige de nouvelles Eglises pour les Protestans, & qu'on restituera, ou demolira celles qui leur ont été accordées sous le Regne du Roi Auguste, contre les loix de la Republique, & au prejudice de la Religion Catholique.

L'Evêque de Cujavie & les autres Commissaires du Roi, rejeterent cette demande absolument sans avoir consulté les Ministres du Nonce du Pape, ni eu égard aux volontez de la Cour de Rome à ce sujet.

L'autre difficulté, c'est que les Confederez prétendent que lors qu'on a promis de renvoyer tous les Saxons hors du Royaume, c'étoit sans exception: qu'ainsi ils ne peuvent pas consentir que ce Prince en retienne 1200. hommes pour sa garde, comme il le prétend. Ses Ministres alleguent que divers Rois ses predecesseurs ont eû des Gardes Suisses & Hongroises.

Les Deputez ont repondu 1. „ Que c'étoit du consentement de la Republique, à laquelle comme au Roi, ces Troupes prêtent serment de fidelité. 2. Que ces Soldats n'étoient pas Sujets du Prince. 3. Que ces Troupes étrangères n'avoient jamais eu l'audace d'insulter, de piller, d'emprisonner, ni de tuer la Noblesse & les autres Habitans du Royaume; ce qui

„ L'Est

*Mabieres du tems.* Decemb. 1716. 425

18 n'est que trop souvent arrivé de la part  
20 des Saxons depuis plusieurs années. 4.  
21 Que si quelque Soldat de cette Garde Hon-  
22 groise & Suisse, s'étoit échapé, ou sorti  
23 des bornes de son devoir envers la No-  
24 bleffe, les Rois d'alors les faisoient seve-  
25 rement châtier, quand on leur en portoit  
26 la moindre plainte; justice que le Roi  
27 Auguste, ses Ministres & ses Generaux  
28 ont toujours refusée aux Polonois les plus  
29 qualifiez du Royaume, &c.

Voilà en quelle situation les affaires étoient en ce País-là, dans le tems que nous finissons cet Article. On verra dans les mois suivans si elles auroit changé de face.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans la GRANDE-BRETAGNE depuis le mois dernier.*

I. **N**Onobstant les frequens emprisonne-  
mens & les jugemens à mort, pro-  
noncez & exécutez, presque toutes les se-  
maines, tant à Londres que dans les Provin-  
ces & Villes du Royaume, où l'on a érigé  
des Tribunaux, uniquement pour faire le  
Procez à ceux qui sont accusez, ou simple-  
ment soubçonnez d'être mal affectionez au  
nouveau Gouvernement. Nonobstant, dis-  
je, tous ces instrumens de severité, on ne  
voit encore en Angleterre que trouble &  
confusion par l'animosité qui regne entre le  
parti dominant & le parti qui vient d'être  
abaissé & dépouillé de toutes sortes de Char-  
ges & Emplois. Comme cette querelle fait  
presque

*Suite des  
troubles &  
divisions  
d'Angleter-  
re.*

presque toute la matiere des Evénemens qui se sont passez en Ecoffe & en Angleterre, depuis le mois dernier, nous en rapporterons ici quelques circonstances, qui ne serviront que comme un échantillon, d'un beaucoup plus grand nombre de faits d'une pareille nature.

*Ecoffois  
mal traités  
& pourquoi.*

II. Les Magistrats nouvellement établis dans la Ville de Perth en Ecoffe, ont dégradé cent des meilleurs Habitans du droit de Bourgeoisie, en ordonnant que leurs Lettres seroient raportées & biffées par la main du Bourreau. On a condamné à une grosse amande pecuniaire le nommé Ke lie & une femme de la Ville d'Aberdeen, qui doivent tenir prison tout le tems que la Cour le jugera à propos. Toutes ces Personnes sont accusées ou d'avoir parlé indiscretement du nouveau Gouvernement, ou d'avoir blâmé l'irregularité des procedures criminelles qu'on fait contre leurs compatriotes dans les Tribunaux nouvellement érigés à Carlisle, Lancaster, Preston &c. ou enfin de conserver encore dans le cœur quelque inclination pour le *Prince Prétendant à la Couronne.*

*Calomnieuseur de la Reine Anne. impuni.*

Le nommé Nicolas Adams, Bourgeois de Londres, ne fut pas si severement châtié pour avoir eu l'impudence de dire hautement dans la Capitale du Royaume, le verre à la main, & en nombreuse compagnie, ces paroles. *La Reine Anne est pendue par sa langue en enfer, je bois de bon cœur à sa condamnation.* L'accusation de ce procedé fut prouvée devant les Juges de Paix à qui la connoissance du châtiment en appartenoit; mais après lui avoir fait une reprimande, & prêté les nouveaux sermens en faveur du Roi George, il fut renvoyé absous.

III. Le

III. Le Sieur Dumber de Thunderton, fut accusé de *Haute trahison* pour avoir été, disoit-on, à la rencontre de *Jaques III.* lors que ce Prince s'achemina l'année dernière vers Aberdeen, soit par curiosité ou par affection, mais n'ayant rien prouvé de plus atroce contre lui, on le relâcha de prison, moyennant une caution de cinq mille livres sterlin, & promesse de comparoitre en justice lors qu'il y seroit cité. Ce même Gentilhomme, fut élu Maire de la Ville d'Aberdeen aux formes ordinaires au mois d'Octobre dernier, mais comme ce choix n'est pas du goût de ceux qui prétendoient à cet Emploi, ils veulent faire déclarer cette Election nulle, & faire un nouveau crime de *Haute trahison*, à celui qui l'a accepté.

IV. Les Seigneurs emprisonnez à la Tour de Londres, qui furent condamnez à mort il y a environ dix mois, ont obtenu un nouveau délai de l'exécution de leur Arrêt, jusques vers la fin de Janvier 1717. les Sieurs Basile Hamilton, & Thomas Drummond, qui avoient aussi été condamnez à mort au sujet des derniers troubles, ont obtenu des lettres de grace.

*Prisonniers  
Anglois: &  
Ecossois mis  
à mort, &  
grace faite à  
quelques au-  
tres.*

En échange on a pendu à Preston & Lancaster vingt-six des Officiers qui s'y rendirent à discretion il y a environ un an, sous l'esperance que leur avoient donné les Généraux du parti contraire, qu'ils obtiendroient grace de la clemence du Roi George. Il y en a un plus grand nombre qui ont été condamnez à la même peine, mais dont la Sentence n'étoit pas encore exécutée: on leur a proposé, comme une grace singuliere, que s'ils vouloient s'avouer criminels & demander d'être transf-

transportez dans l'Amérique, pour y travailler dans les Colonies Angloises pendant sept ans, on pouroit leur obtenir cette grace des bontez du Roi, mais ils ont refusé cette mediation, ayant déclaré qu'ils aimoient mieux mourir innocents, que de vivre noircis d'infamie & a'une pareille lâcheté pour des gens de leur état & de leur condition.

Comedies  
qu'on a jouées  
dans quel-  
ques Eglises  
en Angleter-  
re & à quel  
sujet.

V. Ce n'est pas seulement dans les Places publiques & dans les cabarets, où éclatent l'animosité d'Anglois contre Anglois. Les Eglises & les Conventicles dans lesquelles ils s'assemblent pour faire leurs prieres, servent souvent de Theatre à leurs Tragi-Comedies. Le 18. Octobre, il se joua une de ces pièces, dans l'Assemblée qu'on tenoit au Temple d'*Aldersgate-Street*. Quelques Wigs poussez d'un zele inconsideré entrerent dans cette Assemblée d'Anglicans Rigides, qu'on a surnommez *Toris*, interrompirent le Ministre dans le tems qu'il faisoit la priere, lequel s'étant contenté de prier pour le ROI, comme cela se pratique & est en usage dans tous les Etats Monarchiques; les Wigs voulurent tumultuellement, qu'on y ajoutât, *GEORGE*, ce qui fit que dans le moment on entendit le peuple, qui se partageant, les uns crioient à plein gozier, *George, George*; les autres *Jaques, Jaques*; & enfin les Perturbateurs de l'Assemblée, n'étant pas les plus forts, furent chassés & maltraitez. Il n'en fallut pas d'avantage, pour les obliger d'aller porter leurs plaintes aux Magistrats, & d'accuser toute l'Assemblée d'être *Jacobite*, quoi que la plus grande partie eût crié *George*.

VI. Le 22. du même mois, il y eut presque

*Matières du tems, Decemb. 1716. 429*

que une partie de l'assemblée, dans la Chapelle de White, ou *White Chapel*, dans laquelle le Sieur Hawkins, Maître Anglican prêchoit. Son discours roula sur *l'union de l'esprit, dans les liens de la Paix* : & comme une pareille Morale n'est jamais du goût de ceux qui aiment à vivre dans l'agitation & dans le trouble, quelques Auditeurs se levant de leur place, & ayant élevé leur chapeau à la main, s'écrierent, *ceux qui sont pour le Roi George, sont invitez d'élever leurs chapeaux* ; Dans le même tems on ne vit qu'une confusion dans toute l'Assemblée, car ceux qui furent scandalez de ce procédé, arrachèrent les chapeaux & fouant les Peruques les uns des autres, qu'ils firent voler dans les autres extrémitez de l'Eglise, même sur la tête des femmes, qui ordinairement ne sont pas placées parmi les hommes. Le Predicateur se trouvant dérouter, & personne ne prêtant l'oreille à ce qu'il disoit pour appaiser le tumulte, dont il craignoit sans doute les suites, descendit de sa Chaire, & se sauva. Les autres à coups de poing, la plupart tête nue, tâchèrent de gagner la porte.

VII. Les Commissaires pour la recherche des biens confiscables, ont déjà pris possession dans la seule Province de Northumberland, de plus de trente Terres Seigneuriales, appartenant à divers Seigneurs du nombre de ceux qui ont été exécutez à mort, ou disgraciez ; tels que sont le Comte de Derwenwater, & le Duc d'Ormond. A l'égard de ce dernier, on fait espérer que le Roi George fera distraire dix mille livres sterling en capital sur les biens de ce Duc, pour

*Liberalité  
qu'on fait  
espérer à la  
fille du Duc  
d'Ormond.*

430 *Journal Historique sur les*  
pour les donner à Mademoiselle Elisabeth  
Butler sa fille. Ce capital ne montera pas  
à la troisième partie d'une seule année du  
revenu qu'avoit le Duc son Pere, dont le  
crime qu'on lui impute, n'a été que d'avoir  
par ordre de la feuë Reine Anne, pris le  
Commandement de l'Armée Angloise, lors  
que cette Princeesse jugea à propos d'en dé-  
poüiller le Duc de Marlborough; & de ce  
qu'il fit par le même ordre publier la sus-  
pension d'Armes, dont elle étoit convenü  
avec la Cour de France.

## ARTICLE VIII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus confide-  
rable en HOLLANDE, & aux PAIS-  
BAS depuis le mois dernier.*

*Procès que  
gagnè la  
Princeesse  
d'Isenghien.*

I. **EN** 1713. pendant que les Païs-Bas,  
étoient regeniez par l'autorité des  
Cours d'Angleterre & d'Hollande; ou y  
jugea un grand procès en faveur du Comte  
de Merode de Malines &c. contre Madam  
la Princeesse d'Isenghien. Après que ce  
Païs, par l'avènement de S. M. I. aux droits  
de Souveraineté, vit ses Tribunaux de Ju-  
stice rétablis sur l'ancien pied; Madame la  
Princeesse d'Isenghien obtint la révision de  
ce procès, au souverain Conseil de Brabant,  
qui, le 26. du mois d'Octobre dernier prononça un jugement, par lequel la précédente  
Sentence fut reformée, & le fond de la con-  
testation, fut jugé au profit de cette Prin-  
cesse.

II. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi  
T. C. du premier Septembre dernier, il est  
porté

*Matières du tems.* Decemb, 1716. 431

porté que conformément à l'Arrêt du 11. *Arrêt des* Mai 1700. les Particuliers & Communau-*Conseil de* tez qui prétendent des rentes foncières, ou *France, en* constituées, sur les Domaines que le Roi *fauteur des* possède en Flandres, Artois & Haynaut, *sujets de* lesquels à cause de la guerre n'avoient pu *l'Empereur* jusques à présent représenter leurs titres, *aux Païs-* comme ils y sont obligez, premièrement *Bas.* par le Traité de Ryſwick, & en dernier lieu par celui d'Utrecht, seront tenus de les représenter devant les Intendans de ces trois Provinces, dont le Roi est en possession; afin de prouver leurs créances pour y être fait droit comme il apartiendra par raison. Cet Arrêt fut publié par ordre de la Cour de France sur toutes les Frontières des Païs-Bas, dépendant de sa Domination. Presque en même tems Mr. le Comte de Kiningsegg fit publier le même avis dans les Provinces dépendantes de la Domination de la Maison d'Autriche, afin que les interressez à ces sortes de rentes ou Obligations, pussent prendre leurs mesures, conformément à ce qui avoit été convenu entre les Commissaires des deux Puissances assemblez à Lille pour le fait des limites des deux Etats.

III. Les Marchands & Négocians en Es- *Le Comte* pagne, sur tout ceux d'Anvers, qui, dit-on, *de Kining-* ont un notable intérêt au Commerce des *segg en voye* Indes, qu'ils font sous le nom emprunté de *à l'Empe-* leurs Correspondans Espagnols; sont tou- *rent les réa-* jours extrêmement inquiets de l'événement *monstrances* qu'auront leurs effets venus des Indes à *Ca-des Etats de* dix par la dernière Flote, qui montent à *des Brabant au* sommes très-considérables. Ces Marchands *sujet de la* s'adresserent au mois d'Octobre aux Etats *confiscation* de la Province de Brabant, pour leur re- *des biens des* présenter *Espagnols.*

presenter les raisons sur lesquelles ils feroient leurs craintes ; savoir les menaces de la Cour de Madrid, de confisquer tous les effets appartenans aux Particuliers, établis ou domiciliés dans les Etats possédez par la Maison d'Autriche, en représailles de ce que la Cour de Vienne avoit ordonné la confiscation dans les mêmes Etats, de tous les biens & effets appartenans à ceux qui étoient Sujets ou au service de la Cour d'Espagne. Les Etats de Brabant, après avoir dressé un procès verbal de toutes les circonstances qui regardoient ce fait ; ils y ajouterent une très respectueuse remontrance, qu'ils remirent à Mr. le Comte de Kinigslegg, en le suppliant de l'envoyer à la Cour de Vienne, & d'y joindre sa recommandation & ses bons offices, pour obtenir de l'Empereur l'effet de la supplication que ses Sujets des Pais-Bas lui font, de vouloir annuller le Dcret que S. M. I. avoit fait publier, pour la confiscation des biens que les Espagnols ont dans ses Provinces, dans l'esperance qu'ils ont que la Cour de Madrid n'usera point de représaille sur les effets appartenans aux Sujets de S. M. I. qui y seroient infiniment plus grevez que ceux qui sont soumis à la Cour de Madrid. Mr. le Comte de Kinigslegg a expédié un Courier à Vienne à ce sujet ; mais on ignore encore quelle est la reponse qu'il peut avoir reçu de la Cour Imperiale.

*Le Marquis  
de Baretti  
Landi, son  
arrivée en  
Hollande.*

IV. Le 5. du mois d'Octobre ; Mr. le Marquis de Baretti Landi, nouvel Ambassadeur d'Espagne en Hollande, arriva à la Haye, & peu de jours après il fit annoncer sa venue au President de l'Assemblée

bliée

*Matières du tems.* Decemb. 1716. 433

blée des Etats Generaux & au Pensionnaire Hensius, de même qu'à la plupart des Ministres des Puissances étrangères qui résident à la même Cour. Il en reçût ensuite des complimens de félicitation, qui furent suivis des visites reciproques de civilité. Ayant remis ses Lettres de créance au Président de l'Assemblée, Mrs. les Etats lui firent une Députation pour le complimenter de la maniere qu'il se pratique envers les Ambassadeurs des Têtes Couronnées. Ce Ministre fait travailler à de magnifiques équipages pour son entrée publique, dont le tems n'est pas encore fixé.

V. Peu de jours après Mr. le Marquis de Prié arriva aussi à la Haye en qualité de Plenipotentiaire de l'Empereur, pour travailler à lever les difficultez qu'on rencontre à l'exécution du Traité de la Barriere Hollandoise; pour l'éclaircissement desquelles divers Deputez de Brabant, de Flandres, du Hoyнау, & du Comté de Namur, (tant Ecclesiastiques que Seculiers,) se rendirent aussi à la Haye pour représenter leurs griefs contre ce Traité au Commissaire Imperial, & lui en faire voir les consequences. Jusques à present il ne paroît pas que Mrs. les Etats Generaux y soient fort sensibles, & l'on conjecture sur les aparances, que si les Peuples des Païs-Bas en obtiennent quelque satisfaction, les Hollandois exigeront d'autres avantages, peut-être plus que proportionnez de ce qu'ils abandonneront. On verra bientôt si cette conjecture est bien ou mal fondée.

VI. depuis quelques mois on tient de frequentes Conferences à la Haye, entre les  
Ministres

*Le Marquis de Prié, son arrivée en Hollande, au sujet de la Barriere.*

*Conferances  
tenues à la  
Haye, au su-  
jet de la  
Paix du  
Nord.*

Ministres de différentes Puissances étrangères, tant générales que particulières. Ceux de l'Empereur, de France, d'Angleterre, de Suede, de Dannemarck, de Pologne, de Prusse, de Moscovie, &c. de même que les Deputez des Etats Generaux, ont souvent eu part à ces entrevûes. Tout cela fait juger que la matiere principale, qui a occasionné ces Assemblées, regarde la Négociation d'un accommodement entre les Puissances du Nord, qui ruinent par une longue & cruelle guerre, non seulement leurs propres Etats; mais troublent aussi le repos & la tranquillité de la plupart des Membres de l'Empire; & les reduisent dans l'impuissance de contribuer aux frais de la guerre contre les Turcs; ou du moins peuvent y servir de prétexte.

*Lotterie de  
Finistere à  
Bruxelles.*

VII. La Lotterie établie à Bruxelles, pour l'Eglise de Nôtre Dame de Finistere, qu'on avoit promis de tirer le 4. Novembre dernier, ainsi qu'on l'a marqué dans le Journal de Septembre pag. 228. n'ayant pas été remplie au terme fixé, elle est remise à tirer lorsqu'elle sera achevée de remplir.

# TABLE GENERALE

## ET ALPHABETIQUE

Des principales Matieres contenues dans ce  
Tome XXV.

### A

- A**ix, Ville de Provence, son Parlement con-  
damne les écrits des Evêques de Tou-  
lon, de Marseille &c. 22. 97. 124. 169. *Voyez*  
*Constitution.*
- Allemagne*, 45. 127. 195. 264. 339. & 402
- Ambassadeurs*, d'Espagne en Hollande, 33. 259.  
& d'Hollande en Espagne. 34
- Amidons*, qu'on fait en France, avec la raci-  
ne d'une plante qu'on indique ici. 161
- Angleterre*, ( Royaume d' ) 60. 141. 216. 283.  
353. & 425
- Anglois*, ( les ) on leur apprend de jeunesse à  
haranguer le Peuple. lors qu'ils perdent  
la vie sur un Echafaut, 143. de quelle ma-  
niere un criminel échape du gibet 146. re-  
tablissement de la loi *Habeas Corpus*, 147.  
leurs pirateries sur les côtes de la nouvelle  
Espagne 177. 353. Ministre & Magistrat exé-  
cuté à mort & pourquoi 224. tumulte excité  
à Londres & à quel sujet 239. insultent le  
Pavillon de l'Empereur sur l'Elbe 267. sen-  
timent sur une These de Douay 377. suite de  
leurs divisions 425. Comedies ridicules qu'ils  
Juoüent dans les Eglises de Londres. 428
- Anne*, ( la Reine ) est calomniée par un par-  
ticulier, & les Juges renvoient le Calom-  
niateur sans punition. 426
- Antin*, ( le Duc d' ) fête qu'il donne à Ma-  
dame la Duchesse de Berry 180. est fait Sur-

TABLE DES MATIERES.

Intendant des Bâtimeens de France.	333
<i>Antiquité</i> ( l' ) expliquée & représentée en figures, par le P. Bernard de Montfaucon Benedictin.	297
<i>Arbres</i> , secret pour les multiplier évanouï.	33.
<i>Voyez Tome XXIV.</i>	
<i>Argent</i> répêché dans la Mer des Indes.	36 113
<i>Argie</i> ( le Duc d' ) & son frere disgraciez & dépouillez de leurs Emplois.	223
<i>Arnauld</i> de Pomponne, Ancienneté de cette Maison.	337
<i>Aug. ste</i> ( le Roi ) ses differents avec la Noble Confederée de Pologne 138. ses Commissaires s'assemblent à Lublin avec ceux de la Republique 140. leurs contestations 207. ses Troupes Saxonnnes battues par les Polonois 209. chagrins que lui causent les liaisons avec le Czard. 275. demandes qu'il fait aux Confederez de Pologne 348 plaintes faites contre lui & Articles d'accommodement, dont il convient avec les Confederez.	421
<i>Autel</i> ( le Comte d' ) sa mort.	234
<i>Auvergne</i> ( Mr. l'Abbé d' ) prend séance au Parlement de Paris, en qualité d'Abbé de Clugny.	119

B

<b>B</b> <i>Anque Royale</i> , établie en France, Lettres Patentes à ce sujet.	10. 90
<i>Bataille</i> donnée en Hongrie gagnée par les Chrétiens sur les Turcs 269. Officiers principaux tuez à cette Bataille 293. suite de cette Bataille.	342
<i>Barcelonne</i> , nouvelle Citadelle qu'on y construit.	115 & 386
<i>Baretti Landi</i> ( le Marquis de ) nommé Ambassadeur	

## TABLE DES MATIERES.

bassadeur d'Espagne en Hollande 33.	259.
son arrivée à la Haye.	432
<i>Baviere</i> ( le Prince Electoral de ) suite de ses voyages en Italie 43. Relation des fêtes qu'on lui donna à Veronne 84. son départ de Rome 125. 127. son retour en Allemagne. 262.	264
<i>Bellefonds</i> ( le Marechal de ) sa mort & remarques sur sa famille.	363
<i>Benefices</i> , remplis par Mr. le Duc Regent 39. Arrêt du Conseil, réglant l'administration du tier des revenus des Benefices vacans.	256
<i>Berry</i> , ( Mad. la Duchesse de ) on lui a donné le Château de la Muette pour sa Maison de plaisance 120. fête que lui donne le Duc d'Antin.	180
<i>Boileau</i> ( l'Abbé ) sa mort 234. Liste des ouvrages qu'il a donné au public.	299
<i>Botaniste</i> envoyé dans la nouvelle France & pourquoi.	102
<i>Boufflers</i> ( le Duc de ) prête serment pour le Gouvernement de Flandres.	41
<i>Bourbon</i> ( M. le Duc de ) guéri de la petite verole, réjouissance à ce sujet 180. sa Requête au Roi, conjointement avec Mr. le Comte de Charollois & Mr. le Prince de Conti, contre Mrs. le Duc du Maine & le Comte de Toulouse.	250
<i>Brabant</i> ( les Etats de ) remonstrances qu'ils font pour annuller le Decret Imperial contre les Espagnols.	431
<i>Brunswick</i> , Maison Illustre d'Allemagne, sa Généalogie 9. Congrès tenu dans cette Ville séparée instructueusement.	205

TABLE DES MATIERES.

C

<b>Camus</b> ( le Cardinal le ) bon mot qu'on lui attribüé.	65
<b>Canons</b> de nouvelle invention.	122
<b>Castries</b> ( le Comte de ) sa mort , & remarques sur sa famille.	366
<b>Catalans</b> banis de Naples & pourquoi 190. autres exécutez à mort.	386
<b>Chamillard</b> , ( Mr. de ) mort de son fils unique 234. mort de la Duchesse de la Feuillade sa fille.	291
<b>Charles VI</b> ( l'Empereur ) son Traité d'Alliance avec les Venitiens 49. liste des Troupes de ce Prince 50. sa lettre au Clergé des Pais-Bas & à quel sujet 76. propositions faites de sa part à la Porte Ottomane 129. ses Troupes occupent un terrain que les Turcs possédoient 130. son Traité avec le Roi George 133. ordonne la confiscation des biens situez aux Pais Bas, de ceux qui sont resté en Espagne 149 qu'il est de l'interêt de l'Empereur & de l'Empire, de défendre le Roi de Suede 155. &c. ses Troupes s'emparent d'un Fort appartenant aux Turcs 198. sommes qu'il demande aux Villes Anseatiques, & les conquêtes qu'il veut faire sur les Turcs 204. demandes réitérées qu'il fait à l'Empire pour en avoir du secours 268. insulte que son Pavillon reçoit sur l'E be de la part des Anglois 267. son Armée remporte la victoire sur les Turcs en Hongrie 269. distribution qu'il fait des <i>Queües de Cheval</i> gagnées sur les Infidelles 346. sa lettre aux Hollandois sur cette victoire, 358. ses armes soumettent Temeswar & avantages que cette guerre lui procurera 406	
	son

TABLE DES MATIERES.

- son Ordonnance pour recruter son Armée. 408
- Chartres** ( le Duc de ) a la petite verolle 330.  
en est guerri par les soins d'un frere Jesuite. 389
- Chimay** ( la Princesse de ) sa mort. 364
- Clergé de France**, sa censure contre le livre du *témoignage de la verité* 3. sur différentes contestations, voyez *Constitution*.
- Clugny**, ordre Religieux, son Abbé prend séance au Parlement de Paris. 119
- Comedies** jouées dans les Eglises d'Angleterre, & à quel sujet. 428
- Confederez** ( les ) du Nord, leur flore & leurs preparatifs contre la Suede 135. mesures qu'ils prennent pour accabler la Suede au préjudice des interêts de l'Empire. 206
- Constitution Unigenitus**, Députez de France à Rome à ce sujet 21. écrit de Mr. l'Evêque de Toulon sur cette consultation, condamné par le Parlement d'Aix en Provence 22. procez au Parlement de Paris contre l'Archevêque de Reims au sujet de cette Constitution 36. autre Arrêt du Parlement d'Aix sur ce sujet 97. 101. Arrêt du Parlement de Dijon contre Mr. l'Evêque de Châlons sur Saonne, sur la Constitution 104. autres Arrêts du Parlement d'Aix 124. & 169. l'Abbé Chevalier député de France à Rome au sujet de la Constitution, sa négociation 193. Arrêt de Douay contre une These à ce sujet 378. propositions de cette These censurées.
- Conzy** ( Mad. la Princesse de ) a acheté la Maison de Choisy qu'avoit Madame de Louvois. 120
- Corfon** ( la Ville d' ) assiegée par les Turcs, qui

TABLE DES MATIERES.

qui sont contrains d'abandonner cette entre-  
prise 337. suite de la levée du siege. 399

*Croizat* (Mr.) Colonies qu'il établit en Canada. 388

*Croiff.* (le Comte de) son retour de l'Ambassade  
près du Roi de Suede: 181

*Curez* ( les ) Lettre sur leur ancienneté; & les  
prérogatives attachées à leur dignité 166.  
Livre latin en leur faveur: 325

*Czard* ( le ) de Moscovie rançonne la Ville de  
Danzick 55. passe en Pommeranie, & pour-  
quoi 57. son entrevûë avec le Roi de Danne-  
marck. 76. avec les Rois Auguste & de Pruf-  
se 135. *Voyez Confederez.* Ce qu'on doit  
craindre de ses démarches: 136. les raisons  
pour ne pas entrer en guerre contre les Turcs  
197. desordres que ses Troupes causent dans  
les Etats de l'Empire. 210 il fait emprisonner  
la Noblesse de Mecklembourg & pourquoi.  
211 arrive à Copenhague. 212. suite des vio-  
lences de ses Troupes dans le Mecklembourg.  
265. sa politique pour affoiblir la puissance  
des Polonois. 275 & pour ruiner le commer-  
ce d'Allemagne. 280. prend le Commande-  
ment general de la Flutte des Confederez.  
350. son entreprise sur la Scanie échouée. 352.  
Declaration du Roi de Dannemarck contre  
lui. 415. son départ de Copenhague pour  
repasser en Pologne. 420

D

**D** *Dannemarck* (le Roi de) secours qu'il en-  
voye en Norwegue. 134. *voyez Confede-  
rez.* ses plaintes & sa declaration contre le  
Czard. 416

*Danzick* ( la Ville de ) sommes que le Czard en  
exige par force. 55

*Declara-*

## TABLE DES MATIERES.

- Declarations.* Voyez Louis XV.
- Dauphin d'Orléans* (la Comtesse de) se réfugie à Bruxelles. 69. éclaircissement sur la naissance de cette Dame, 141. grâce que la Comtesse la belle mère demande au Roi George pour son second fils, qui est petit fils du Roi Charles II. 142
- Diette* de l'Empire, ses résolutions sur les secours qu'elle veut donner à l'Empereur. 127. 266. 339. & 402
- Dijon*, Arrêt de ce Parlement contre l'Evêque de Châlon sur Saône au sujet de la Constitution. 104. Voyez *Constitution*.
- Downy*, Arrêt de son Parlement au sujet de la Constitution. 378

### H.

- H** *Coffis prisonniers* en grand nombre. 61. Re-pit qu'on donne aux prisonniers condamnés à mort 62. Pardon accordé à des prisonniers, sur motifs très indignes 66. Autres prisonniers condamnés à mort ou élargis. 216. 354. Seigneurs Ecoffois qui se sauvent dans les Pays étrangers. 284. autres prisonniers. 355 356. suite des mauvais traitemens qu'on leur fait. 426
- Edict*, voyez Louis XV.
- Empire* (l') son intérêt à défendre le Roi de Suede, & empêcher qu'un Roi d'Angleterre ne soit puissant en Allemagne. 155 & suivantes Qui sont les Membres qui demandent d'être exempts de contribuer à la guerre contre les Turcs. 339. Voyez *Diette*.
- Enigmes* de cinq éguilles à tricoter. 165. autre sur la flèche. 302
- Espagne*, Royaume. 31 112 177 255 327 & 386
- Eugene de savoie* (le Prince) est nommé Gouverneur

TABLE DES MATIERES.

verneur des Pais Bas. 196. commande l'Armée Imperiale en Hongrie, & remporte une victoire signalée sur les Infideles. 269. 342. assiege Temeswar. 343. se rend maître de la Place. 406

F

- F** *Argue* (l'Abbé de) sa réponse à la Critique d'une Oraison funèbre. 302
- Femmes* qui accouchent de divres monstres; laquelle en peut être la cause. 87. autres qui accouchent de 5. & de 7. enfans. 361
- Ferari* (le Cardinal) sa mort. 369
- Fer* (le Sr. de) son Atlas curieux. 175. son introduction à la Geographie, & sa Carte de Mississipi, ou Golfe du Mexique. 303
- Fille* qui a deux têtes & des patés de Grenouille. 175
- Fleischman*, (le Sr.) son départ de Constantinople pour revenir en Allemagne. 195. est arrêté prisonnier sur la frontiere par les Turcs. 206. 268. est transferé à Belgrade. 341
- Flemming* (le Comte de) ses sentimens insoutenables refutez par les Polonois. 422
- Flotte* Espagnole, richesses qu'elle aporte des Indes. 329
- France* Royaume. 36. 116. 180. 255. 330. & 388

G

- G** *Alles*, (le Prince de) est établi Gardien d'Angleterre pendant l'absence du Roi son Pere. 222
- Gascogne* (le Sr.) exécuté à mort, & sa Harangue. 143
- George* (le Roi) fait un Traité d'alliance avec l'Empereur. 133. permission qu'il demande aux Communes pour exercer une des prerogatives Royales. 147. remarques politiques sur l'aug-

TABLE DES MATIERES.

l'augmentation de puissance de ce Prince au préjudice des Princes de l'Empire. 156. promet satisfaction à la Cour d'Espagne sur les pirateries de ses Sujets. 177. Agrandissement de ses Etats en Allemagne, en Espagne, aux Indes. & dans les Isles Britanniques. 206. Propositions insoutenables que son Ministre fait à la Cour de Suede, comme Allié, pendant qu'il s'est joint ouvertement aux ennemis de cette Couronne, & en occupe les Etats. 213. sa Harangue en congediant le Parlement. 219. son départ pour aller dans ses Etats d'Allemagne. 221. Titres qu'il donne dans les trois Royaumes à l'Evêque d'Onabrug son frere. 222. sa flotte destinée à attaquer la Suede. 350. Cette entreprise échouée. 352

H

**H**abitans de l'air, de l'eau, & des entrailles de la terre. 89

*Hambourg*, (la Ville d') l'hospitalité de refuge y est violée contre le droit de la liberté publique. 355. & danger où elle vient de s'exposer. 413

*Harangues*, les Anglois sont instruits à en faire sur l'Echafaut. 143. preuve. 144. 225. *Nota* on trouvera deux au premier Article du mois d'Octobre, où il y a une erreur de pages.

*Harcourt* (le Marechal d') mort du Marquis de Beuvron son fils, remarques sur cette Famille. 365. & 393

*Havré* (le Duc d') disgracié & pourquoi. 386

*Histoire* du Marquis de Clemes, par Mr. de Sacy 240. sur le Regiment du Maine 376

*Hollande*. 67. 149. 226. 287. 357. & 430

*Hollandois* (les) établissent une Capitation generale sur leurs peuples. 150. leurs Troupes royales

## TABLE DES MATIERES.

revenuës d'Ecosse. 224. leurs différens avec l'Empereur au sujet de la Barrière. 357. Le titre qu'ils reçoivent de ce Prince au sujet de la Bataille en Hongrie. 358	358
<i>Hongrie.</i>	264 339 & 402

### I

<b>I</b> <i>Berville</i> (Mr. d') Ministre de France à Lon- dres, son Memoire concernant la Paix de Nord. 353	353
<i>Jésuite</i> béatifié. 126. 191. leur différend avec les Jacobins de Toulouse jugé. 326 guerissent le Duc de Chartres de la petite vérole. 389	389
<i>Imposteur</i> qui donne de faux avis sur l'évasion d'une somme considérable hors de France 40. est condamné aux Galeres 333. autre Impo- steur sous le nom de <i>Comte de Linange</i> &c. voyez <i>La-galerie</i> .	
<i>Infants d'Espagne</i> , ceremonie de leur Baptême. 329.	329.
<i>Isenghien</i> (la Princesse d') Procez de consequen- ce qu'elle gagne à Bruxelles. 410	410
<i>Italie.</i> 42. 124. 187. 262. 334. & 395	395
<i>Intendants</i> , celui du Roussillon; qui il est 389. celui de Champagne, Bouquet qu'on lui presente le jour de sa fête. 384	384
<i>Juifs</i> bannis des Pais Bas. 227	227
<i>Justice</i> (la Chambre de) Acte de justification qu'il donne à plusieurs gens d'affaires 39. Arrêt qu'elle prononce contre le nommé <i>Bous</i> & le Sr. Paparel. 120 autre Arrêt qui condamne le Sr. le Normand aux Galeres perpetuelles, & pourquoi. 183 banait une femme pour avoir négocié des B'lets Royaux à usure. 257. autre Arrêt qui condamne aux Galeres perpetuelles le Sr. du Moulin, avec confiscation de ses biens, pour n'avoir pas déclaré	déclaré

TABLE DES MATIERES.

declaré au juste, en quoi ils confultoient. 258.  
 fuite de ses procedures. 390 son Arrêt de  
 mort contre un Huissier faulsaire & concu-  
 sionnaire. 394. autre Arrêt portant peine de  
 la vie, & contre qui. 394

K

**K** *Iningsfog* (le Comté de) sa declaration pu-  
 bliée au nom de l'Empereur, qui assure un  
 libre refuge aux étrangers dans les Pais-Bas  
 68 remontrance que lui font les Marchands  
 d'Anvers, & à quel sujet, 226. envoie ces  
 remontrances à la Cour de Vienne à la requi-  
 sition des Etats de Brabant. 431

L

**L** *Angalerie*, ( le Marquis de ) son projet  
 pour l'établissement de nouvelles Colonies  
 8. est arrêté prisonnier par ordre de l'Em-  
 pereur 241. lettre curieuse à son sujet 242.  
 aventurier qui se joint à lui, noms & qua-  
 litez qu'il s'attribuë faullement 245. est de-  
 masqué 303. leurs Conferances avec un Aga  
 Turc en Hoillande 246. le Marquis & son  
 associé sont transferez dans les Etats He-  
 reditaires de l'Empereur 248. Copie de leur  
 Traité avec le Turc 306. Contract de Con-  
 cubinage que ce Marquis & son associé font  
 avec deux filles Hollandoises 311. Mr. Lan-  
 gallerie transferé au Château de Raab, assigné  
 pour sa prison perpetuelle. 313  
*Langeron*, Maulevrier ( le Marquis de ) son Ma-  
 riage, & remarques sur cette famille. 361  
*Lantzy* ( le Duc de ) sa mort, remarques sur les  
 Alliances de cette Maison. 368  
*Leurwestein*, ( le Prince de ) est nommé au Gou-  
 vernement du Milanez. 196  
*Limites* en Flandre, Commissaires nommez  
 pour les regler. 68

TABLE DES MATIERES.

<i>Lion</i> , A nagramme sur le nom de son Prévôt des Marchands	174.
<i>Litterature</i> , 3. 77 153 au commencement d'Octobre, où il a été commis une erreur sur le chiffre des pages.	295. & 373
<i>Lotterie</i> de N. Dame de Finistère à Bruxelles 67. nouvelle Lotterie pour cette Eglise & sa distribution 228 celle de St. Jean sur Marais à Bruxelles & sa distribution 229. 289. celle d'Hollande d'un million cinq cens mille florins 227. partagée par moitié & tirée 288. distribution de l'autre moitié 360. celle de Finistère est prolongée & pourquoi.	434
<i>Louis</i> ( Saint ) Prédicateurs qui ont prononcé son Panagérique cette année	313
<i>Louis</i> X/V. ( le Roi ) son Oraison funèbre par Mr. Goffet prononcée à Soissons 82. autre prononcée à Tournon par le P. André François Capucin 94. Service qu'on fait pour lui en Vivaretz 123. Anniversaire fait à St. Denis au bout de l'an de la mort de ce Prince 261. sa Statue Equestre pour la Ville de Montpellier.	389
<i>Louis</i> XV. ( le Roi ) son Edit concernant les Billets payables au porteur. 113. son Ordonnance concernant la maniere de porter le deuil. 119. autre en faveur des Cadets mis dans les Regimens. 121. sa Declaration contre les Banqueroutiers. 173. Edit qui supprime les Medecins & Chirurgiens d'Armée. 187. Anagramme sur le nom & dignité de ce Prince. 241. son Ordonnance qui défend le port des armes, & à qui. 256. sa Declaration contre les Financiers au sujet de la Chambre de Justice. 314. Ordonnances sur les Négocians du Levant. 334. sa Declaration pour annuler un droit sur le sel. 392. son Edit pour la suppression de divers Offices, & son Arrêt concernant le beurre & le fromage. 393. Son Arrêt en faveur des Sujets de l'Empereur aux Pays-Bas.	432
<i>Luc</i> ( Mr. le Comte du ) son Entrée publique à Vienne, en qualité d'Ambassadeur de France 45. son Compliment à l'Empereur.	M 48
<b>M</b> <i>Ar</i> ( la Comtesse de ) produit en justice son Contrat de Mariage & pourquoi.	286
<i>MacKenai</i> ( le General ) obtient sa grace pour avoir assassiné le Duc d'Hamilton 63. quelle est la peine imaginaire qu'on lui fait subir 146. est gratifié d'un Regiment.	224
<i>Mareilly</i> ( le Marquis de ) General de l'Empereur, remarques à son sujet 344. est blessé devant Temisvár.	403
<i>Maringes</i>	72. 152. 230. 291. 361
<i>Marine</i> , Machine pour la facilité de la navigation.	382
<i>Marlbrough</i> ( le Duc de ) attaqué d'apoplexie.	147
<i>Marquis</i> ( le Cardinal ) son parallele avec le Cardinal de Richelieu 77. succession qu'il a laissée 80. lieu de sa sepulture.	81
<i>MeKlembourg</i> ( le Duc de ) repudie son Epouse de sa simple autorité, & épouse la Niece du Czard.	153
<i>Middleton</i> ( le Comte de ) son Fils prisonnier à la Tour de Londres & pourquoi, son élargissement.	65
<i>Mines</i> d'argent découvertes en Champagne	32. 175
<i>Voyez</i> Tome XXIV. pages	62. & 429
<i>Mirandole</i> ( le Duc de ) son mariage avec la fille du Marquis de Los-Balbazes.	152
<i>Monyer</i> , Arrêt concernant les anciennes & nouvelles Especes 187. Declaration à ce sujet 333. autre Arrêt qui fixe l'aveur des vieilles Especes	391
<i>Monte Marin</i> , sur les Côtes de Sicile 39. remarques de Mr. Durand à ce sujet	87
<i>Montpellier</i> ( la Ville de ) érige une Statue au Roi Louis XIV.	389
<i>Motery</i> , Remarques critiques sur le Supplément de son Dictionnaire imprimé en Hollande.	262
<i>Motiv.</i>	72. 152. 232. 291. 362

TABLE DES MATIERES.

N

<b>N</b> <i>Niffance.</i>	72. 152. 230. 291. 361
<i>Napolitains</i> ( les ) don gratuit qu'ils font pour l'Archiduc	189.
	262.
<i>Neubourg</i> ( le Prince de ) Electeur Palatin , fa mort.	153.
<i>Nord</i> ( les Etats du )	54. 133. 207. 272. 346. & 413.
<i>Norfolk</i> ( le Duc ) s'est réfugié aux Pays-Bas.	149.

O

<b>O</b> <i>fficiers</i> tuez à la Bataille d'Hongrie 193. tuez & bleffez devant Temélvvar.	407.
<i>Olon</i> ( Mr. de St ) mort de fa fille unique.	364.
<i>Ordre du St. Esprit</i> , son Chancelier , qui font les Ecclesiastiques qui ont rempli cet Emploi.	332.
<i>Orleans</i> ( la Ville d' ) Hôtel des Monoyes qu'on y établit.	394.
<i>Orleans</i> ( Madame la Duchesse d' ) accouchée d'une Princesse.	152.
<i>Orleans</i> ( le Chevalier d' ) est fait General des Galeres.	330.
<i>Ormsud</i> ( le Duc d' ) liberalité que la Cour de Londres fait esperer à fa fille.	429.
<i>Ovisdo</i> ( l'Evêque d' ) mis à l'Inquisition & pourquoi.	190.
<i>Oxborough</i> ( le Colonel ( exécuté à mort & fa Harangue.	143.

P

<b>P</b> <i>Ayr-Bar</i>	67. 149. 226. 237. 357. & 430.
Leurs Députés près de l'Empereur.	70.
<i>Palatin</i> , son nouvel Electeur 153. voyez <i>Neubourg</i> .	
<i>Pamphile</i> ( la Princesse de ) fa mort, remarques sur fa Maison	367.
<b>Pape</b> ( le ) Clement XI. Un Commandant Venitien refuse de saluer son Pavillon 43. Induit sur les biens Ecclesiastiques que le Pape accorde à l'Empereur pour le soutient de la guerre contre les Turcs 128. 227. declare le Commandant de l'Escarade de Malte pour Generalissime de la Flotte Auxiliaire contre les Turcs 263. Graces qu'il accorde au Roi de Portugal & à l'Electeur de Treves 335. prent qu'il fait au Prince Eugene 339. & 398. secours qu'il envoie à l'Empereur pour la guerre contre les Turcs.	397.
<b>Parlement</b> d'Angleterre changé de <i>Trianaire</i> en <i>Septenaire</i> : Lettre curieuse à ce sujet 14. Acte passé en Loi pour ce changement 60. autres Actes sur différents sujets 61. revoke une clause de l'Acte qui concerne la succession de la Couronne 149. autres Actes publics passés à ce Parlement 217. ordonne de construire des Fortereses en Ecoffe , préjudiciables à la liberté du Royaume.	218.
<i>Pavillon François</i> , ordre donné pour en prévenir les abus.	399.
<i>Peterborough</i> ( le Comte ) va voyager & pourquoi.	63.
<i>Phœnomenè</i> , qui a paru en Livonie.	31.
<i>Philippe V.</i> envoie une Escadre contre l service de la Chrétienté 114. elle contribue à la ie-ge de Corfou 338. donne le Grand Prioré de l'In-fant Don Fernand son troisième fils.	178.
<i>Piper</i> ( le Comte de ) fa mort.	232.
<i>Polignac</i> ( le Cardinal ) vend sa Charge de Grand Maître de la Musique du Roi	262.
<b>Polonois</b> ( les ) suite de leur inimitié contre les Saxons 59. troubles qui agitent leur Patrie 137. 139. leurs Députés s'assemblent à Lublin avec ceux du Roi Auguste 140. difficultés survenues dans ce Congrez 207. conviennent d'une suspension d'armes 209. Traité Préliminaire conclu à Lublin 272. prenent d'assaut Pofnanie & passent les Saxons au fil de l'épee 279. propositions qu'ils font au Roi Auguste 281. suite de leurs divisions 246. & 420. plaintes qu'ils font contre le Roi Auguste & le Mediateur Moscovite 421. Article d'accordement dont ils conviennent.	421.

TABLE DES MATIERES,

<b>Pape</b> (Mr. de la) premier President au Parlement de Metz, sa mort.	370
<b>Portugal</b> ( Royaume )	112. 177. 327. 386
<b>Portugal</b> ( le Roi de ) naissance de son fils nommé <i>Don Carlos</i> 72. Escadre qu'il envoie au service de la Chrétienté contre les Turcs 179. en quoi elle consiste 259. Grace qu'il obtient du Pape 335. envoie un équipage au Prince son frere. 387	
<b>Portugal</b> ( le Prince Emanuel de ) son voyage d'Hollande à Paris 70. son départ précipité pour se rendre en Hongrie 263 327. se trouve à la Bataille & s'y distingue 323. est blessé au Siege de Temesvvar 345. de quelle maniere cette nouvelle sur reçue à Lisbonne. 387	
<b>Prié</b> ( le Marquis de ) son arrivée en Hollande de la part de l'Empereur, & pourquoi 357. & 433	
<b>Prisonniers</b> Ecoislois leur grand nombre 61. Repit qu'on donne à ceux qui sont condamnés à mort. 62. Pardon accordé à des Prisonniers, sur motifs très-indignes. 66. Autres Prisonniers condamnés à mort ou élargis. 216. 354. autres Prisonniers. 355. 356	
<b>Prisonniers</b> d'Etat en Espagne, & sur les Terres de l'Empereur échangez. 334	
<b>Prusse</b> ( le Roi de ) son voyage à Cleves. 127	
<b>Pseaumes</b> , paraphrase sur ceux de la Penitencé. 373	
Q.	
<b>Q</b> <i>Pris de Cheval</i> , gagnées sur les Turcs, & la distribution qu'en fait l'Empereur. 346	
<b>Quirinal</b> ( Palais de Rome ) où l'on tient une Congregation au sujet de la Constitution du Pape. 194	
R.	
<b>R</b> <i>Agotzi</i> , ( le Prince ) sa retraite au Monastere des Camaldués proche Paris. 255	
<b>Raymond</b> ( Saint ) ses ouvrages. 301	
<b>Ridiculisé</b> , tirée des dispositions testamentaires des deux hommes de Robbe morts depuis peu. 74	
<b>Refuge</b> que l'Empereur accorde aux étrangers, qui se retirent dans les Pais-Bas, 68	
<b>Reims</b> ( Mr. l'Archevêque de ) procès qu'il soutient au sujet de la Constitution. 26. sa condamnation, 122	
<b>Richelieu</b> ( le Cardinal ) son Parallele avec le Cardinal Mazzarin. 77. fait percer les murailles des Villes de France pour passer sa Littiere, avec ostentation. 79. son Tombeau magnifique. 80. bon mot de la sœur de Mr. de Thou à l'occasion de ce Cardinal. 81	
<b>Ribeyra</b> ( Mr. le Comte de ) Ambassadeur de Portugal en France, sa magnificence, & Ode faite à sa gloire. 105	
S.	
<b>S</b> <i>Alatins</i> ( Corsaires ) leurs pirateries. 387	
<b>Savoie</b> ( la Princesse de Carignan de la Maison de Savoie ) accouchée d'un Prince. 152	
<b>Schuylenbourg</b> ( le General ) défend la Forteresse de Corfou contre les Turcs. 263. & en fait lever le siege. 337. prend le Fort de Butrinto. 399. passe en Morée avec des Troupes. 402	
<b>Sicile</b> ( le Roi de ) entrée publique de son Ambassadeur à Paris. 182	
<b>Simon</b> ( Mr. ) remarques au sujet de sa mort. 325	
<b>Stralenheim</b> ( Mr. le Comte de ) son mariage avec Mad. la Comtesse de Vvasbourg, petite fille du Grand Gustave-Adolphe Roi de Suede. 210. 291	
<b>Suede</b> ( le Roi de ) son Ambassadeur en France fait son entrée publique. 40. Progrez de ce Prince en Norvegue. 54. 59. 133. ses raisons contre le Congrez de BrunsvvicK. 57. autres Villes qu'il propose au choix de l'Empereur si ses ennemis ont du penchant pour la Paix. 53. Lettre servant à la défense	

TABLE DES MATIERES.

& justification. 154. 178. demandes Heteroclités que lui fait le Ministre du Roi George. 213. ses précautions pour la défenſe de ses Etats. 349. menaces qu'il fait à la Ville de Hambourg. & pourquoi 414

**T** *Temesvár*, Ville d'Hongrie assiégée par les Imperiaux, sous les ordres du Prince Eugene de Savoye. 343. prise de la Palanque. 371. & de la Ville. 372. suite du siege. 403. conditions sous lesquelles la Ville s'est renduë. 406. son évacuation. 409

*Torpèes* & Ouragans extraordinaires en Espagne &c. 35. 77

*Tor* (le Marquis de) vend la Charge de Chancelier de l'Ordre du St. Esprit. 331. est fait Sur-Intendant des Postes. 332

*Tours* (la Ville de) qui sont les Prelats qui ont rempli le Doyené de son Eglise. 329

*Traité* de Ligue offensive & défensive entre l'Empereur & les Venitiens. 49. celui de l'Empereur avec le Roi George. 133. celui de Commerce entre les Espagnols & les Anglois. 287

*Trois* (l'Electeur de) confirmé par le Pape dans tous ses Benefices sans incompatibilité &c. 337

*Tradine* (Mr. de) est élu Prévôt des Marchands de Paris. 256

*Turcs* (les) leurs préparatifs de guerre vers la Hongrie. 131. en quoi consiste leur Flotte contre les Venitiens. 187. leur Manifeste contre les Chrétiens. 199. leur Politique. 204. sont descendus dans l'Isle de Corfu. 263. arrêtent prisonniers le Reſtaunt de l'Empereur & les Couriers d'Angleterre. 268. perdent la Bataille contre les Chrétiens en Hongrie. 269. levent le siege de Corfu. 338. leur Flotte se sauve en Morée. 406. secours qu'ils veulent inutilement jeter dans Temesvár. 403. rendent la Place 406

*Venitien* (les) Puissances Chrétiennes qui s'interessent pour leur défense. 124. en quoi consiste la Flotte Chrétienne contre les Turcs. 187. canonnade entre ses deux Flottes. 263. défendent Corfu assiégée par les Turcs, qui levent le siege. 337. mouvement de leur Flotte pour poursuivre celle des Turcs 400

*Versailles* (Mad. la Duchesse de) Gouvernante du Roi Louis XV son éloge. 96

*Vers* sur le livre de l'imitation de J. C. 7. Madrigal sur la Reſſeignence de Mr. le Duc d'Orleans 103. Ode faite à l'honneur de Mr. l'Ambassadeur de Portugal en France 105. Enigme des cinq aiguilles à tricoter 165. Ode à la louange de Mr. le Duc de Noailles 167. sur la difficulté à un vieillard d'exercer le métier d'amour 232. sur la consolation d'un Neveu qui hérite de son Oncle 233. bouquet pour le Roi le jour de la St. Louis 260. en faveur de Madame d'Orleans 291. Enigme sur la Flèche 302. sonnet sur une Maitresse abandonnée 384. bouquet présenté à Mr. Leſcalopier, Intendant de Champagne. 384

*Viard* (le General) est fait Baron de l'Empire: 403

*Vieillard* de 108. ans, qui convole en quatrièmes nœuds. 232

*Villars*, (Mr. le Marechal de) de retour à Paris de son voyage de Provence. 255

*Vip* (le Grand) perd la Bataille en Hongrie contre le Prince Eugene & y est tué. 271. 342

*Voies* de grands chemins ruez vis-à-vis & d'autres pendus 184. desordres que produit l'azile qu'on leur donne dans les Eglises d'Italie. VV 402

**W** *Alachie*, éclairciſſement sur la mort des deux Vaivodes par ordre du Sultan. 395

*Walachie* (la Princesse de) se sauve des prisons de Constantinople avec deux de ses fils. & son arrivée en Italie. 399

*Walachie* craintes du nouveau Vaivode de cette Principauté. 397

TABLE DES MATIERES.

<b>W</b>	<i>Walker</i> ( Vice Amiral Anglois ) s'érige en Pirate & enlève les effets des Espagnols.	177. 253
<b>V</b>	<i>Vestfalie</i> moyens aisez pour en retablir & conserver la Paix.	159
<b>W</b>	<i>Winton</i> ( le Comte de ) se sauve de la Tour de Londres.	285
<b>W</b>	<i>Winkowski</i> ( le Comte de ) arrêté à Hambourg & livré aux Moscovites contre le droit des gens.	413
<b>W</b>	<i>Wood</i> ( le Sr. ) Medecin de Mr. le Ch. de St. George , obtient permission de la Cour de Londres de repasser en France.	283
<b>X</b>		
<b>X</b>	<i>Andomine</i> ( le Sr. ) sa lettre à l'Autheur de ce Journal sur une machine concernant la Marine.	282
<b>Y</b>		
<b>Y</b>	<i>Ore</i> ( le titre de Duc d' ) donné au Prince de Brunsvicq Evêque d'Osabrug , par le Roi George son frere.	222
<b>Z</b>		
<b>Z</b>	<i>Eith</i> ( le Cardinal de Saxe ) est nommé Commissaire Imperial à la Diette de Ratibonne.	346